

Royaume du Maroc



# 2023

---

# RAPPORT DE GESTION

مكتب الصرف  
البنك المركزي  
OFFICE DES CHANGES

OFFICE DES CHANGES



[www.oc.gov.ma](http://www.oc.gov.ma)







*“A présent que la dynamique nationale de développement a atteint un stade de maturité avancée, il nous appartient de faire preuve de ce sérieux reconnu pour franchir de nouveaux seuils sur la voie du progrès et pour échafauder des réformes, des projets de plus grande envergure, dignes des Marocains”.*

**Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, adressé à la Nation le 29 juillet 2023, à l’occasion du 24ème anniversaire de l’accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres.**





Rapport de gestion 2023

# Office des Changes



# SOMMAIRE

EXTRAIT DU DISCOURS DE SM LE ROI	03
MOT DU DIRECTEUR	08
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023	11
L'OFFICE DES CHANGES : MISSION, VISION ET GOUVERNANCE	14
L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES : UN ENGAGEMENT CONSTANT	20
LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : UN GAGE DE MODERNISATION, D'INNOVATION ET D'EFFICACITÉ	23
L'AMÉLIORATION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS AU CENTRE DES PRIORITÉS DE L'OFFICE DES CHANGES	29
UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERFORMANT ET ÉVOLUTIF	33
VERS LE RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DE L'OFFICE DES CHANGES EN TANT QUE RÉFÉRENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS	36
CONTENTIEUX CHANGE : UNE GESTION PRÔNANT LA TRANSPARENCE ET LA BONNE GOUVERNANCE	40
LE CAPITAL HUMAIN : UNE PRIORITÉ MANAGÉRIALE ABSOLUE	43
SITUATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DES CHANGES	47





# MOT DU DIRECTEUR DE L'OFFICE DES CHANGES

“

En 2023, l'Office des Changes a démontré une nouvelle fois son dynamisme, son adaptabilité et toute la pertinence de sa stratégie. Une stratégie novatrice portée par une vision ambitieuse : " Être une administration moderne au service de l'économie nationale et de l'usager ".

Après avoir mené avec succès d'importants chantiers structurants portant sur la qualité de services, la relation usager ou la transformation digitale, l'Office des Changes a abordé l'année 2023 dans la continuité de cette dynamique.

**Deuxième année de mise en œuvre du Plan d'Actions Stratégiques quinquennal (2022-2026),** 2023 se voulait être une année de persévérance et d'efficacité collective. Nous avons développé notre agilité et notre réactivité, créé les conditions propices à l'innovation et à la créativité, et libéré l'intelligence collective à tous les niveaux.

Nous nous sommes, ainsi, employés activement à conforter notre positionnement, à consolider nos fondamentaux et à réaffirmer notre rôle d'acteur majeur dans la sphère économique et financière du Royaume.

Animé par la volonté de contribuer à la dynamique de développement que connaît le Royaume Sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, l'Office des Changes a joué un rôle primordial en matière d'accompagnement des politiques de développement économique du Royaume. Il s'engage dans le cadre de son Plan d'Actions Stratégiques 2022-2026, à apporter son plein concours à l'amélioration du climat des affaires à travers les outils de régulation dont il dispose.

**Dans cet esprit, l'Office des Changes a renforcé son approche partenariale en s'engageant dans une démarche de collaboration et d'intelligence collective pour faire émerger des solutions innovantes et des mesures d'accompagnement fortes.**

Nous avons, à cet effet, prôné lors des travaux de la mise à jour de l'Instruction Générale des Opérations de Change, une concertation étroite avec nos différents partenaires institutionnels, fédérations et associations professionnelles, à leur tête le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

“



**Hassan BOULAKNADAL**

Directeur de l'Office des Changes



Bâties sur le socle d'une véritable coopération et placées sous le signe de l'écoute et de la proximité, les différentes rencontres, organisées dans ce cadre, ont constitué un espace privilégié de débat, d'échange, d'analyse et de concertation. L'objectif étant de mettre en place un cadre réglementaire adapté aux exigences du monde des affaires et de contribuer, in fine, à ancrer l'économie marocaine dans le sentier d'une croissance forte, pérenne et inclusive.

En parallèle, l'Office des Changes veille à la préservation des équilibres extérieurs du Royaume, que nous considérons comme garants de la souveraineté et de la résilience économiques. Il assure, à cet effet, un suivi et un contrôle a posteriori des opérations de change autorisées. Ce contrôle a connu, un renouvellement en profondeur des pratiques et des modalités utilisées pour y assurer l'efficacité et l'efficience nécessaires.

**Placé sous « surveillance renforcée » par le Groupe d'Action Financière (GAFI), le Royaume a été retiré de la liste grise après des progrès significatifs en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).**

Engagé auprès du GAFI pour renforcer son dispositif LBC/FT, le Maroc a vu ses efforts récompensés. Dans son dernier rapport, rendu public à l'issue de son Assemblée Générale, tenue à Paris, du 20 au 24 février, le GAFI a mis en avant l'évolution des mesures juridiques menées par le Royaume pour garantir l'intégrité de son système financier.

Fort de son engagement inébranlable, l'Office des Changes continuera de s'acquitter pleinement de son rôle dans la consolidation du Dispositif National de LBC/FC en vue de renforcer la confiance dans le système financier du Royaume et contribuer, ainsi, à l'amélioration du climat des affaires.

En matière de digitalisation, nos chantiers de transformation se sont accélérés pour gagner en agilité, en réactivité et en efficacité dans un monde qui change à toute allure.

Avec une forte culture de l'innovation couplée à une bonne connaissance des mutations de son environnement, l'Office des Changes s'engage à accompagner les changements induits par la transformation digitale en étoffant ses offres, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle de son organisation pour offrir un service de qualité à la hauteur des exigences de ses usagers et partenaires.

C'est donc en ligne avec une trajectoire de transformation affirmée que nous poursuivons notre élan vers le tout numérique. Nous nous préparons pour l'avenir en constituant un socle technologique performant, indispensable à l'efficacité de l'ensemble de nos métiers et en favorisant le recours à l'intelligence artificielle. **L'objectif étant de profiter des gisements de valeur immenses liés aux données pour conforter notre positionnement, innover et anticiper les enjeux de demain.**

En matière d'établissement des statistiques des échanges extérieurs, l'Office des Changes a continué de progresser vers son objectif de positionnement en tant que référence nationale et internationale dans le domaine statistique.

Partant d'une vision renouvelée, l'Office des Changes veille à dynamiser et à diversifier ses partenariats à l'échelle internationale afin de fructifier le partage d'expériences et l'échange d'information au profit de l'efficacité de son action en matière d'établissement des statistiques des échanges extérieurs.

Dans cette logique de coopération agissante et efficace, l'Office des Changes a organisé, conjointement avec **l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)**, les 11 et 12 Septembre 2023 à Rabat, un atelier de travail sous le thème « **Les investissements Etrangers au Maroc: Importance, Enjeux et Compilation** ».

Ce conclave auquel ont pris part une pléiade d'éminents experts nationaux et internationaux a été un franc succès eu égard à la qualité des échanges et des délibérations pondérés et approfondis engagés au cours de cette rencontre de haut niveau.

Conscients que la nouvelle ambition de l'Office des Changes ne peut être portée que par un capital humain aux capacités et aux compétences renforcées, nous investissons massivement et efficacement dans la montée en compétences de nos collaborateurs à travers un plan de formation riche et diversifié, issu d'une analyse des besoins stratégiques et opérationnels de l'Office des Changes.

En s'appuyant sur l'expertise et l'engagement sans cesse renouvelés de ses équipes et en capitalisant sur sa capacité à s'adapter, anticiper et innover, l'Office des Changes envisage les enjeux de demain avec **confiance, sérénité et mobilisation.**



# Faits marquants



## Sortie du Maroc de la liste grise du GAFI

La décision du GAFI, de faire sortir le Maroc de sa liste grise, témoigne des efforts concertés du pays dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. De par les missions qui lui sont dévolues, l'Office des Changes s'est retrouvé au cœur du déploiement de ce dispositif. A travers les outils de régulation et de supervision dont il dispose, il s'est engagé avec constance et détermination, à endiguer ces pratiques illicites en vue de renforcer la transparence et l'intégrité du système financier du pays. Il a axé son action sur la consolidation du cadre réglementaire, la formation, l'accompagnement des assujettis et l'adoption d'une nouvelle approche de supervision.

## Signature d'une convention de partenariat entre l'Office des Changes et l'Institut Royal de la Culture Amazighe

L'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) et l'Office des Changes ont signé une convention de partenariat le 28 Février 2023 à Rabat, visant à intégrer la langue Amazighe au sein de l'Office des Changes. Cette collaboration, signée par M. Ahmed BOUKKOUS et M. Hassan BOULAKNADAL, établit un cadre de coopération pour promouvoir l'usage officiel de l'Amazigh, en accord avec la Constitution et la loi organique n° 26-16. Les deux parties s'engagent à travailler ensemble pour introduire la langue Amazighe dans les supports d'information de l'Office des Changes, illustrant ainsi leur volonté commune d'améliorer les services administratifs et de promouvoir la diversité linguistique.



## L'Office des Changes et la Direction des Etudes et des Prévisions Financières formalisent leur coopération

L'Office des Changes et la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, ont signé, le 16 Mars 2023, une convention de partenariat ayant pour objectif la mise en place d'un cadre formalisé pour l'échange de données et d'expériences en rapport avec les domaines et sujets d'intérêt commun.

Aux termes de cet accord, l'Office des Changes et la DEPF s'engagent à mettre en synergie leurs expériences et expertises pour permettre aux pouvoirs publics et à la communauté des affaires de disposer de données, d'analyses et d'études qui concourent à l'éclairage de la prise de décision.



## Publication de l'étude sur la filière des matériaux de construction : Performances et Capacités de Développement

Dans le cadre de la politique de substitution aux importations que le Royaume du Maroc prône afin de consolider son tissu industriel, l'Office des Changes a mis en place un programme visant à réaliser une série d'études permettant d'une part de faire un état des lieux sectoriels et d'autre part d'identifier les leviers potentiels. La première étude, centrée sur les matériaux de construction, évalue leur potentiel de développement ainsi que l'impact sur la balance commerciale du Maroc, d'une politique de substitution des intrants d'origine étrangère par des intrants issus de la production nationale. Elle formule également des recommandations visant à dynamiser ce secteur en tant que moteur de croissance au service du développement du pays.



## L'Office des Changes et l'OCDE organisent un atelier de haut niveau sur les Investissements Étrangers au Maroc

L'Office des Changes a organisé, en collaboration avec l'OCDE, les 11 et 12 septembre 2023 à Rabat, un atelier sur les investissements étrangers au Maroc. S'inscrivant dans le cadre du Programme UE-OCDE sur l'investissement en Méditerranée, cette rencontre vise à mettre en exergue l'importance que revêtent les données relatives aux Investissements Directs Étrangers (IDE) dans la prise de décision publique.

Animé par des experts nationaux et internationaux, cet atelier a constitué une occasion pour souligner le rôle des IDE dans le développement économique du pays et leur impact en matière d'intégration de l'économie nationale dans les chaînes de valeur mondiales.

Les discussions ont, également, porté sur la méthodologie de collecte des statistiques IDE et la conformité aux normes internationales.

## Accueil d'une délégation kenyane au sein de l'Office des Changes

En marge des préparatifs pour l'ouverture de l'Ambassade du Kenya à Rabat, l'Office des Changes a accueilli, le mercredi 6 décembre 2023, une délégation kenyane composée des représentants du Ministère des Affaires Etrangères dudit pays. Lors de cette séance de partage de connaissances, l'Office des Changes a déployé une présentation exhaustive de ses missions et ses attributions, englobant l'élaboration de la réglementation des changes, le contrôle des opérations de change ainsi que la production des statistiques des échanges extérieurs.

Dans ce contexte éclairé, une attention particulière a été portée aux avantages accordés par la réglementation des changes aux représentations diplomatiques et consulaires accréditées au Maroc ainsi qu'à leur personnel.

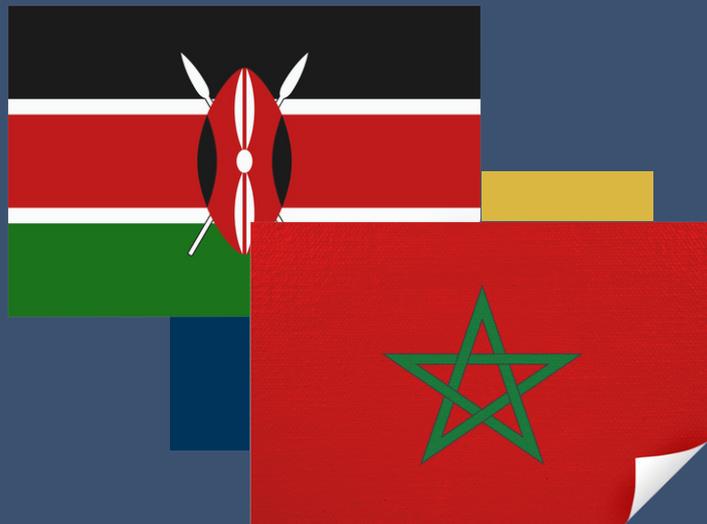


## Publication des circulaires relatives aux modalités de mise en œuvre de l'Opération de la Régularisation Spontanée 2024

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi de Finances 55-23 pour l'année budgétaire 2024, notamment son article 8 ayant institué une contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger de manière définitive avant le 1er janvier 2023, en infraction à la réglementation des changes et à la législation fiscale en vigueur, l'Office des Changes a publié, le 29 décembre 2023, deux circulaires dans l'objectif de mener à bonne fin l'Opération de Régularisation Spontanée ORS.

En marge du lancement de l'ORS 2024, l'Office des Changes a mis en ligne sur son portail Internet ([www.oc.gov.ma](http://www.oc.gov.ma)) une rubrique spécialement consacrée à l'ORS 2024.

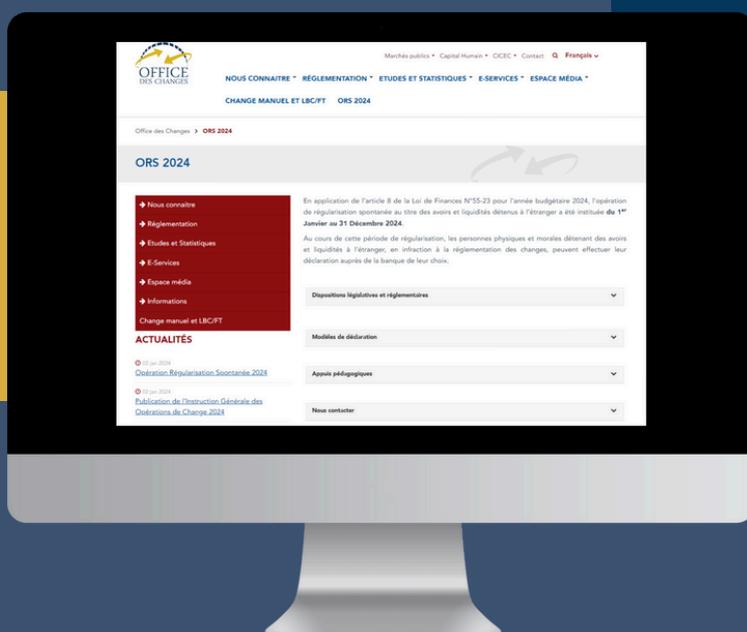
Cette rubrique inclut toutes les dispositions réglementaires ainsi qu'un guide pratique destiné à faciliter la compréhension du dispositif. En outre, elle permet aux utilisateurs d'interagir avec une équipe dédiée à cette opération, et ce, de manière anonyme sans obligation de révéler leur identité.



## Publication de l'Instruction Générale des Opérations de Change 2024

L'Office des Changes a publié, le 29 décembre 2023, la nouvelle version de l'Instruction Générale des Opérations de Change (IGOC 2024), entrée en vigueur le 02 janvier 2024. Cette mise à jour, qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative et inclusive, vise à accompagner les opérateurs économiques dans leurs transactions internationales, favorisant ainsi le développement des échanges commerciaux et le renforcement des liens économiques entre le Maroc et le reste du monde.

La révision de l'IGOC 2024 a été réalisée suite à une concertation élargie, impliquant des associations professionnelles et divers organes gouvernementaux. Les nouvelles mesures introduites visent à libéraliser et à assouplir les opérations courantes et en capital, en consolidant le régime de convertibilité.



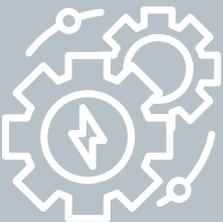
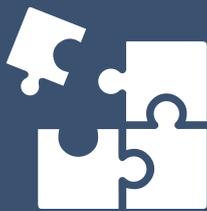
# L'OFFICE DES CHANGES

## MISSION, VISION ET GOUVERNANCE

De par les missions qui lui sont dévolues, l'Office des Changes accompagne le développement économique du Maroc en jouant un rôle déterminant dans l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la compétitivité des entreprises marocaines tout en préservant les équilibres extérieurs du Royaume.

Au fil des années, l'Office des Changes s'est également érigé en acteur clé de la sphère économique et financière du Royaume. Mobilisé en faveur du progrès du pays, l'Office des Changes veille constamment à asseoir sa proximité et à nourrir une relation de confiance solide avec ses partenaires et usagers.

S'appuyant sur des valeurs de responsabilité, de performance, d'efficacité et d'intégrité, l'Office des Changes s'est construit une identité unique, celle d'une administration engagée, profondément ancrée dans son environnement et déterminée à contribuer au développement du Maroc de demain.



## L'Office des Changes : un service public engagé dans la *dynamique de développement* du Royaume : *missions et attributions.*

### Réglementation et contrôle des opérations de change

Sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances, l'Office des Changes joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de change. Il élabore et applique les mesures relatives à la réglementation des changes, déterminant ainsi les modalités et les conditions pour les opérations de change pouvant être effectuées librement, directement via le système bancaire, par les résidents et les non-résidents.

En vertu des dispositions réglementaires en vigueur, l'Office des Changes exerce un contrôle sur les opérations de change, soit en s'appuyant sur des documents et rapports fournis par les opérateurs et les banques, ou en effectuant des enquêtes sur place par le biais de son corps d'Inspection.

De plus, l'Office des Changes est habilité à accorder des dérogations pour des opérations non déléguées aux banques.

### Etablissement des statistiques des échanges extérieurs

L'Office des Changes est chargé de produire les statistiques des échanges extérieurs. Il compile et publie la balance des paiements, la balance commerciale et la position financière extérieure globale conformément aux normes internationales en vigueur.

En outre, il diffuse mensuellement des indicateurs des échanges extérieurs, offrant ainsi aux décideurs politiques et économiques un outil précieux pour leurs prises de décision.

La mission statistique de l'Office des Changes est réglementée par deux cadres principaux : un cadre juridique, notamment la loi n°19-06 relative aux déclarations statistiques, qui lui confère une base légale pour remplir cette mission, et un cadre méthodologique reposant sur des normes internationales établies par le FMI et les Nations Unies.

Le processus de production des statistiques respecte les délais et garantit la fiabilité des données, conformes aux normes internationales.



## Une organisation centrée sur l'*efficacité opérationnelle*

Réorganisé en 2018, l'organigramme de l'Office des Changes incarne le modèle d'une administration marocaine moderne, plaçant le citoyen au cœur de ses priorités. La conception de ses structures a été minutieusement orchestrée pour correspondre à ses missions et attributions, en parfaite adéquation avec les exigences d'un monde en constante évolution. L'objectif est de mettre en place un modèle administratif performant, en ligne directe avec les Hautes Directives Royales, visant ainsi à moderniser l'administration marocaine et à rétablir sa relation avec le citoyen.

Le schéma organisationnel actuel de l'Office des Changes a prouvé son efficacité en permettant une optimisation significative du fonctionnement de l'ensemble de ses structures, une modernisation marquée des procédures de travail, et une amélioration notable de la qualité des services fournis à ses usagers. L'organigramme de l'Office des Changes offre un cadre harmonieux favorisant une collaboration optimale entre toutes les structures, garantissant ainsi une meilleure efficacité dans les fonctions de contrôle et une rapidité accrue dans le traitement des requêtes des usagers tant en matière de la réglementation des changes que des statistiques des échanges extérieurs.

# Organigramme

## BOULAKNADAL HASSAN Directeur

**MAATAOUI YASSINE**  
Chargé de Mission

**BENCHIKH DRISS**  
Secrétaire Général

**BAKKOU OMAR**  
Attaché de Direction

**CHAHBOUNE MOHAMMED**  
Attaché de Direction

-  
Attaché de Direction

-  
Département Audit & Gestion des Risques

**BOUCHELKHA YOUNES**

**HAFSI MOSTAFA**

**ZOUHEIR MAJID**

**OULJOUR HOUSSAINE**

**ALLAKI OMAR**

**EL MDAGHRI YOUSSEF**

Département Réglementation & Affaires Juridiques

Département Autorisations & Relations Usagers

Département Supervision

Département Etudes & Statistiques

Département Organisation & Système d'Information

Département Finances, Ressources Humaines & Moyens Généraux

## Une stratégie en phase avec les Orientations Royales et gouvernementales

Dans la continuité de notre engagement à concrétiser le Plan d'Actions Stratégiques 2022-2026, en harmonie avec les Directives Royales et les recommandations du Nouveau Modèle de Développement, l'Office des Changes réitère son engagement à soutenir activement le développement économique du Royaume.

En capitalisant sur les réalisations des plans d'actions précédents et en tirant parti des enseignements de nos expériences antérieures, nous avons repensé, renouvelé et optimisé notre vision stratégique. Ainsi, le Plan d'Actions Stratégiques 2022-2026 incarne un renouveau, offrant de nouvelles perspectives et intégrant un ensemble d'actions structurantes et de nouveaux chantiers ambitieux.

Notre ambition demeure celle d'être une administration moderne, tournée vers l'avenir et résolument au service de l'économie nationale et des usagers. Ce nouvel élan traduit notre volonté de demeurer à la pointe de l'efficacité et de l'innovation, tout en nous adaptant avec agilité aux transformations constantes de notre environnement économique et mondial.

## Axes Stratégiques



Contribuer à l'amélioration du climat des affaires



Parachever le processus de digitalisation



S'ériger en référence nationale & internationale en tant que producteur de statistiques



Améliorer la relation usager



Instaurer une culture de performance collective

## Un socle de *valeurs* fortes, pérennes et fortement partagées

Les valeurs fondamentales de l'Office des Changes ont été soigneusement élaborées dans le cadre d'une démarche participative, englobant la contribution collective de toutes les structures au sein de notre établissement. Ces valeurs, empreintes de force et de consensus, sont largement partagées par l'ensemble des collaborateurs et sont profondément enracinées dans une culture commune qui nous unit dans la poursuite des objectifs stratégiques de notre institution.

Ces valeurs incarnent la vision collective de notre personnel et sont expressément définies et détaillées dans la charte AMANA qui symbolise l'engagement et la cohésion de tous le personnel de l'Office des Changes.

Dans ce contexte, la réunion du 8 novembre 2023 a marqué un jalon important avec l'activation du Comité d'éthique dont les attributions sont comme suit (article 21 du code éthique) :

- Donner son avis sur toute question d'ordre éthique ;
- Valider tous les amendements éventuels du Code jugés opportuns;
- Demander, s'il y a lieu, au Département Audit et Gestion des Risques de diligenter les investigations nécessaires au sujet des manquements aux dispositions du Code.



### Valeurs

#### Valeurs morales et de conduite



L'ensemble du personnel de l'Office des Changes adhère à une culture fondée sur le Respect, la Transparence, l'Intégrité et la Confidentialité.

#### Valeurs de performance



La performance demeure au cœur de nos objectifs stratégiques. Les valeurs de performance de l'Office des Changes se concentrent sur l'Efficacité, le Service de Qualité, le Professionnalisme et l'Engagement.

#### Valeurs sociales



La vigueur du service public irréfutable que nous fournissons repose sur l'engagement du personnel de l'Office des Changes. Nos valeurs sociales s'appuient sur l'écoute, la reconnaissance, la confiance et l'égalité.

## Des *objectifs* toujours ambitieux

Constituant une feuille de route et un cadre de référence pour la planification et la priorisation des objectifs annuels de l'ensemble des structures de l'Office des Changes, la Note d'Orientation Générale a clairement défini les principales orientations de l'Office des Changes au cours de l'année 2023. Nos principaux objectifs au cours de la deuxième année de mise en œuvre de notre Plan d'Actions Stratégiques 2022-2026 se présentent comme suit:

Assurer une meilleure production réglementaire



## Une gouvernance en ligne avec les meilleures pratiques

Fort de son engagement envers une politique de gestion axée sur la modernisation et l'efficacité, l'Office des Changes s'efforce constamment, d'aligner et d'adapter son modèle de gestion aux principes de la bonne gouvernance conformément au Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics (CBPGEPEP). L'objectif est d'optimiser le fonctionnement des structures de l'établissement et de mieux répondre aux impératifs des réformes engagées par le Royaume. Ces mécanismes incluent la mise en œuvre de la collégialité, de la transparence, de la gestion des risques, de l'audit et du pilotage stratégique.

Dans ce cadre, l'Office des Changes a fait de la transparence, de l'intégrité et de l'éthique les trois principaux piliers de son système de gouvernance, visant ainsi à optimiser et à perfectionner ses méthodes de gestion des différents volets.



### Instances de gouvernance



#### Le Ministre de l'Économie et des Finances

Le ministre de l'Économie et des Finances établit les lignes directrices de gestion de l'Office des Changes. Il précise notamment la nature, le taux et les modalités de perception des redevances et commissions perçues par l'Office pour les opérations qui lui incombent. De plus, il valide le budget annuel de l'Office et approuve ses états financiers.



#### Le Comité de Direction

Sous la présidence du Directeur de l'Office des Changes, le Comité de Direction est constitué du Directeur, du Secrétaire Général, du Chargé de Mission et des Chefs de Département.

En 2023, ce comité a tenu huit réunions afin de superviser les activités des différents départements, de partager les informations pertinentes et de valider les décisions prises par les différents comités spécialisés.



#### Le Comité d'Audit

Son rôle principal est d'évaluer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de l'Office des Changes afin de garantir la production d'informations comptables et financières.

Le Comité d'audit est composé du contrôleur d'État de l'Office des Changes, de deux représentants de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP), ainsi que d'un représentant de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE).



#### Les Comités Spécialisés

L'Office des Changes a instauré des instances internes spécialisées: Comité Gestion des Changements, Comité Réglementation, Sanctions et Transactions, Comité Ressources Humaines, et Comité Communication et Relations Extérieures.

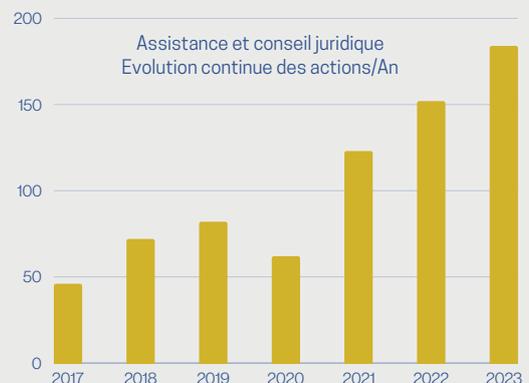
L'objectif principal de la création de ces comités spécialisés est d'accroître la réactivité de l'Office des Changes, de mettre en œuvre une gestion concertée, et de cadrer le rôle des Chefs de Département dans le management stratégique.

### Conformité juridique : La fonction juridique, un outil performant de prévention et de maîtrise du risque juridique du contentieux judiciaire au service de la bonne gouvernance et de la conformité.

La fonction juridique, s'affirmant comme un levier d'optimisation et de consolidation des pratiques de bonne gouvernance, a permis à l'Office des Changes d'asseoir une culture de conformité juridique que chaque responsable et cadre partage et veille à ancrer, avec pour seul objectif de sécuriser les actes administratifs et juridiques de l'institution.

En 2023, le nombre des consultations juridiques a enregistré une augmentation de l'ordre de 21% par rapport à 2022, de 26,50 % par rapport à 2021, de 197% par rapport à 2020 et de 124% par rapport à 2019. Cette évolution témoigne du rôle crucial du conseil et de l'assistance juridique dans le renforcement de la sécurité juridique et le respect des bonnes pratiques de gestion.

Durant l'année 2023, l'Office des Changes a eu gain de cause dans tous les contentieux judiciaires introduits à son encontre. Ce constat traduit l'engagement ferme de l'établissement à consolider les pratiques de bonne gouvernance à travers le renforcement des mécanismes de conformité et de sécurité juridique des actes institutionnels.



S'agissant de la lutte contre la criminalité financière, l'Office des Changes continue à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour coopérer activement avec les autorités judiciaires compétentes.

## Un dispositif de gestion des risques *efficace et performant*

### ► Pour une meilleure maîtrise des risques de l'Office des Changes

L'année 2023 a été marquée par la concrétisation d'un ensemble d'actions inscrites dans le plan d'actions de maîtrise des risques sur le niveau stratégique et opérationnel. Ce taux de réalisation traduit l'engagement de l'Office des Changes pour le renforcement de son dispositif de gestion des risques. Durant cette année, l'établissement a procédé, également, à la mise en place d'un système de remontée des incidents avec les actions d'amélioration appropriées.

Concernant la sensibilisation aux risques, des flashes d'information ont été diffusés trimestriellement en interne explicitant les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter pour se protéger contre les risques majeurs actuels et potentiels.

### ► La conformité : Un pilier du système de Management de la Sécurité au sein de l'Office des Changes

#### **DNSSI 2023 : Une nouvelle Directive de la DGSSI**

Dans le cadre de notre démarche continue du Management de la Sécurité du Système d'Information et en réponse aux directives de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI), l'Office des Changes a procédé en 2023 à une évaluation en interne de la conformité de l'établissement aux dispositions de la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI). A ce titre, un bilan de mise en conformité aux règles prescrites a été élaboré, dressant l'état de conformité pour l'ensemble des contrôles proposés ainsi que le niveau de maturité des contrôles mis en place. Le bilan de conformité a été également enrichi par un plan d'action afin de prendre en charge les contrôles non conformes ou dont le niveau actions de conformité est partiel.

#### **Conformité à la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel**

Conscient de l'importance de la protection des données, l'Office des Changes a initié depuis 2012 un chantier de mise en conformité avec la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel. Ce chantier a été couronné par la notification de l'ensemble des traitements en 2016.

A l'heure actuelle, et dans le cadre de cette mise en conformité, l'Office des Changes a intégré le renforcement de la protection des données à caractère personnel au niveau de l'ensemble de ses processus.

En plus de la veille, une révision et un contrôle de conformité sont appliqués régulièrement. Ainsi, une actualisation est effectuée en permanence en fonction des derniers changements avec la prise en charge des dispositions de la loi précitée notamment sur les dimensions de sécurité et d'usage de la donnée personnelle ainsi que la mise en œuvre des droits renforcés des personnes concernées.

En 2023, et en collaboration avec la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNCP), l'Office des Changes a procédé à la clôture de 26 traitements déclarés, notamment ceux relatifs aux nouveaux services numériques accessibles via le site web.

**2023**

**26+**

**Nombre des traitements déclarés à la CNCP**

## L'audit interne : *Un catalyseur de performance et d'excellence*

L'audit interne au sein de l'Office des Changes est devenu une fonction de soutien à la gouvernance et de création de la valeur ajoutée dans différents domaines tels que la gestion des risques, l'amélioration des pratiques éthiques et la prévention des fraudes.

À travers ses missions diligentées, la structure chargée de l'audit interne vise en permanence la promotion et l'instauration des bonnes pratiques en matière de gouvernance, notamment celles en relation avec l'éthique, qui est l'un des piliers d'un environnement de contrôle interne sain.

## Un système de *pilotage axé sur la performance*

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, l'Office des Changes a mis en œuvre un système de pilotage axé sur la performance en adoptant un dispositif rigoureux de mesure et de suivi des performances de l'établissement. Chaque structure établit un tableau de bord trimestriel, rassemblant les indicateurs de performance clés de ses activités qui sont ensuite consolidés. Les informations recueillies font l'objet d'une analyse approfondie pour identifier les tendances et les écarts par rapport aux objectifs, puis sont remontées trimestriellement à la Direction pour éclairer ses choix stratégiques.

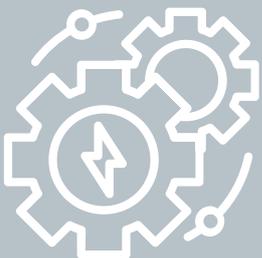
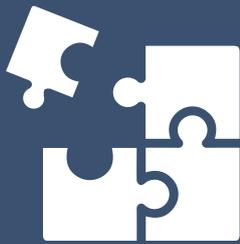


# L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES : UN ENGAGEMENT CONSTANT

Acteur incontournable de la sphère économique et financière du Royaume, l'Office des Changes s'engage dans le cadre de son Plan d'Actions Stratégiques 2022-2026, à apporter son plein concours à l'amélioration du climat des affaires. C'est dans cette ligne directrice que s'inscrivent les chantiers entrepris par l'Office des Changes pour mettre en place une réglementation des changes adaptée aux exigences du monde des affaires.

A ce titre, il oriente son travail de régulation sur les besoins des entreprises et des personnes physiques par la mise en place d'un cadre réglementaire plus souple, simple et transparent tout en s'engageant à en améliorer la clarté et la lisibilité.

Animé d'un engagement constant et d'un esprit empreint de sérieux et de responsabilité, l'Office des Changes continue de s'acquitter pleinement de son rôle dans la consolidation du Dispositif National de LBC/FT en vue de renforcer la confiance dans le système financier du Royaume et contribuer ainsi à l'amélioration du climat des affaires.



## Une réglementation des changes *claire et accessible*

Dans le cadre du processus continu de simplification et d'assouplissement de la réglementation des changes afin d'accompagner les opérateurs économiques dans leurs opérations à l'international, l'Office des Changes a procédé à la mise à jour de l'Instruction Générale des Opérations de Change (IGOC).

Grâce à une démarche d'intelligence collective qui repose sur une concertation élargie, impliquant activement les associations professionnelles, les opérateurs économiques et les pouvoirs publics, la version 2024 de l'IGOC apporte de nouvelles mesures réglementaires adaptées aux exigences du marché international tout en préservant, la compétitivité des entreprises marocaines. Ces nouvelles mesures de simplification et d'assouplissement du régime des opérations courantes et en capital ont pour objet, notamment, de :

### La concertation comme démarche inclusive



**Mettre en place un dispositif de catégorisation** permettant aux opérateurs économiques catégorisés de bénéficier d'un traitement rapide et fluide des demandes d'autorisation introduites auprès de l'Office des Changes ainsi que d'autres avantages et facilités. Ces derniers pourront ainsi, conformément aux dispositions de la nouvelle Instruction, régler par anticipation leurs importations de biens à hauteur de 100% de la valeur de l'opération d'importation et procéder à l'alimentation de leurs comptes en devises ou en dirhams convertibles des exportateurs à hauteur de 85% du produit de leurs exportations.

De surcroît, la dotation pour le commerce électronique et la dotation pour les voyages d'affaires leur seront octroyées à hauteur de 100% de l'impôt sur les sociétés payé dans la limite d'un million de dirhams pour les opérateurs catégorisés ne disposant pas de comptes en devises ou en dirhams convertibles.



**Encourager le développement des jeunes entreprises innovantes en nouvelles technologies (start-ups)**, répertoriées auprès de l'Agence de Développement du Digital, en permettant à leurs investisseurs (personnes morales, personnes physiques, Organismes de Placement Collectif en Capital -OPCC- ou institutions financières) d'apporter aux entités de droit étranger, une partie ou la totalité de leurs parts dans lesdites jeunes entreprises innovantes.



**Assouplir les dispositions applicables aux placements à l'étranger** : En effet, le plafond autorisé pour les opérations de placements à l'étranger effectuées par les OPCC est désormais calculé sur la base de souscriptions collectées en dirhams, au lieu de la valeur de l'actif net constitué des valeurs libellées en dirhams.



**Clarifier les dispositions applicables au E-commerce** : A travers la simplification et le regroupement de l'ensemble des dispositions et avantages prévus par la réglementation des changes en matière de règlement des achats en ligne par l'utilisation de cartes de paiement internationales.



**Accorder plus de facilités et d'avantages pour les personnes morales :**

- En matière d'importation de biens, la nouvelle Instruction prévoit la possibilité de régler le dépassement au titre du fret à hauteur de 20% au lieu de 10% du montant initialement prévu par le contrat commercial ainsi que la possibilité de règlement par subrogation des créances commerciales dans le cadre d'un crédit documentaire ou d'une remise documentaire ;
- S'agissant des opérations de négoce international, l'IGOC 2024 prévoit le paiement des acomptes à hauteur de 100 % des fonds initialement rapatriés sur le compte négoce au titre de la même opération de négoce de biens ;
- Concernant les voyages d'affaires, la nouvelle version de l'IGOC a relevé à 100.000 dirhams le montant minium au titre de la dotation pour voyages d'affaires au lieu de 60.000 dirhams, prévu auparavant.



**Octroyer plus de facilités et d'avantages pour les personnes physiques :**

- En matière d'études à l'étranger, la nouvelle édition de l'IGOC prévoit le transfert des frais de séjours linguistiques à l'étranger y compris les frais de loyer, lorsque le séjour linguistique est exigé par l'établissement d'enseignement supérieur ;
- L'autre nouveauté consiste en la possibilité de transférer par anticipation les frais de séjour dans le cadre de la procédure d'obtention du visa étudiant ou de l'inscription, lorsque ce transfert est exigé par l'université et/ou les Services Consulaires ;
- S'agissant des étrangers résidents ne disposant pas de revenus pouvant faire l'objet de transfert au titre des économies sur revenus et ne disposant pas de disponibilités sur leurs comptes en devises ou en dirhams convertibles, la nouvelle version de l'IGOC donne la possibilité à cette catégorie de procéder au transfert au titre de secours familiaux.
- De même, en vertu des nouvelles dispositions de l'IGOC, les étrangers résidents peuvent transférer les jetons de présence après paiement des impôts.

# Elaboration des modalités de mise en œuvre de l'Opération de Régularisation Spontanée

L'article 8 de la loi de finances 55-23 pour l'année budgétaire 2024 a institué une Régularisation Spontanée (ORS 2024) au titre des avoirs et liquidités détenus de façon définitive à l'étranger, en infraction à la réglementation des changes et à la législation fiscale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 8 susvisé, l'Office des Changes a procédé à la publication de deux circulaires n° 1/2024 et 2/2024 du 29 décembre 2023 :

- La première circulaire rappelle les apports de l'article 8 précité et fixe les modalités des déclarations au titre de la régularisation spontanée.
- La deuxième circulaire fixe les modalités de gestion des avoirs et liquidités déclarés dans le cadre de cette opération notamment le fonctionnement des comptes en devises ou en dirhams convertibles ouverts au Maroc, la possibilité d'ouvrir ou de maintenir ouverts des comptes à l'étranger pour la gestion des biens immeubles et actifs financiers et les droits accordés aux donataires et ayants droits en cas de donation ou de transmission par voie de succession des avoirs déclarés.

Afin d'assurer une meilleure compréhension des dispositions relatives à l'ORS 2024, l'Office des Changes a établi le "guide des informations pratiques ORS 2024", téléchargeable sur le portail Internet de l'établissement au niveau de la rubrique ORS 2024.



# Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) : une mobilisation qui se poursuit



- la sensibilisation et la formation des assujettis: à cet effet, l'Office des Changes a organisé plusieurs séminaires de formation au profit des SCD en vue d'améliorer le niveau de compréhension et l'assimilation des obligations en matière de LBC/FT du personnel de ces entités;
- Le renforcement du contrôle et de la supervision selon une approche basée sur les risques permettant de distinguer trois catégories : les SCD à risque faible, à risque moyen et à risque élevé. Il est à noter que l'application de cette méthodologie a permis de dégager une liste de SCD comme étant des entités à haut risque, qui ont été priorisées lors du contrôle sur place.

L'ensemble des actions entreprises par l'Office des Changes combinées à celles menées par les autres autorités de supervision et toutes les parties prenantes ont permis au Royaume de sortir de la liste grise du GAFI en date du 24 février 2023, une décision qui renforce la crédibilité et l'intégrité du système financier national et améliore ses capacités de négociation auprès des institutions financières internationales. Même après la sortie du Maroc de la liste grise du GAFI, l'Office des Changes à l'instar de toutes les autorités de supervision et de contrôle, s'est toujours engagé à renforcer l'efficacité des programmes de conformité des SCD aux exigences législatives et réglementaires en matière de LBC/FT en mettant en œuvre un nouveau plan d'actions basé sur l'accompagnement et la formation continue des assujettis surtout que la task force marocaine s'appuie sur l'évaluation nationale des risques (ENR). Le Rapport de l'Evaluation Nationale, qui est mis à jour périodiquement a pour objectif d'examiner le degré d'efficacité des mesures adoptées pour atténuer les risques déjà identifiés et de faire un focus sur les risques potentiels.

À l'issue de l'adoption du Rapport de l'Evaluation Nationale, l'Office des Changes a consacré des efforts colossaux à la concrétisation des actions inscrites au niveau de sa feuille de route de LBC/FT, mais aussi celles tracées au niveau du plan d'action mis en place par l'ICRG (l'International Co-operation Review Group) du GAFI. Les actions entreprises par l'Office des Changes, dans le cadre de la mise en conformité des Sociétés de Change de Devises (SCD) en matière de LBC/FT ont été déclinées en trois principaux axes, à savoir :

- la mise à jour du cadre juridique et réglementaire, notamment la Circulaire relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux SCD et la note directive relative à l'approche basée sur les risques de LBC/FT adressée aux SCD ;

# LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : UN GAGE DE MODERNISATION, D'INNOVATION ET D'EFFICACITÉ

L'Office des Changes a inscrit dans son Plan d'Actions Stratégiques 2022-2026 son ambition de " Parachever son processus de digitalisation", en mettant à profit tout le potentiel offert par les nouvelles technologies et le digital pour améliorer sa performance et gagner encore plus en efficacité.

Entamé depuis plusieurs années, ce processus de digitalisation s'est poursuivi en 2023, par l'enrichissement de ses interfaces numériques, le déploiement de nouveaux services et fonctionnalités et l'exploration des technologies digitales disruptives.

Grâce à son savoir-faire et à sa culture de l'innovation, l'Office des Changes continuera d'anticiper les changements majeurs de son environnement à travers la digitalisation avancée des métiers et la valorisation intelligente des données.



## Un système décisionnel basé sur la *Business Intelligence*

Conscient de la nécessité de profiter des gisements de valeur liés aux données, l'Office des Changes s'est doté d'un système d'information décisionnel fiable et efficient.

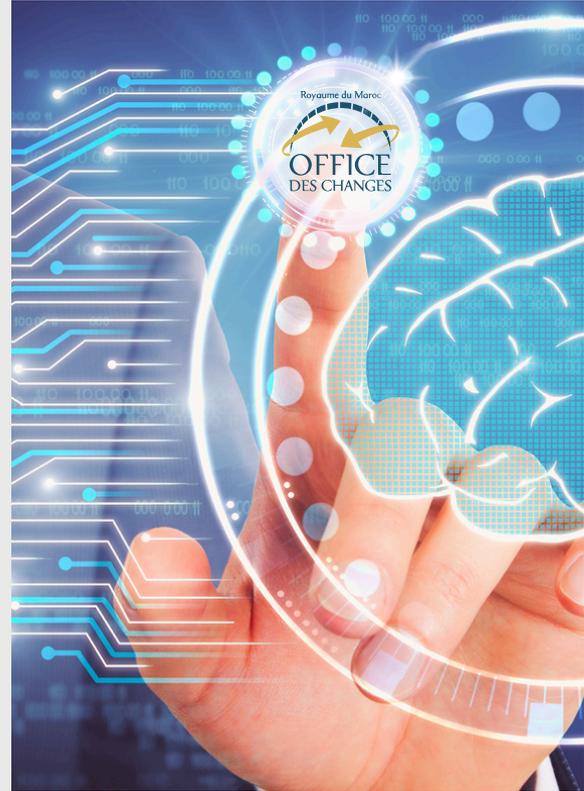
A ce titre, l'implémentation d'un projet de Business Intelligence traduit la volonté de l'Office des Changes de gouverner et de modéliser ses données afin de renforcer son efficacité opérationnelle, aussi bien en matière de contrôle des opérations de change que d'établissement des statistiques des échanges extérieurs.

Le système décisionnel de l'Office des Changes permet de collecter, organiser et analyser de vastes quantités de données provenant de diverses sources, telles que les Déclarations Unifiées de la Marchandise, les formules bancaires, les journaux de changes manuels, les données référentielles, etc.

En visualisant ces données de manière holistique et intégrée, les tableaux de bord permettent au top management de l'Office des Changes de surveiller les performances, d'identifier les tendances et de détecter les problèmes potentiels.

L'enjeu majeur du système décisionnel est, sans conteste, l'utilisation intelligente et ciblée des données.

Cette capacité à obtenir des informations exploitables en temps réel permettrait à l'Office des Changes d'optimiser ses processus, d'améliorer son efficacité opérationnelle et de contribuer, in fine, à raffermir sa gouvernance et à instaurer une relation de confiance avec ses usagers et partenaires.



## Utiliser le digital comme *levier* pour augmenter l'excellence opérationnelle



S'adaptant aux transformations qu'impose la révolution numérique, l'Office des Changes mène sa transition digitale vers plus de flexibilité et de performance. L'objectif étant de consacrer une administration innovante, transparente et moderne.

En 2023, l'Office des Changes a franchi un palier supplémentaire dans l'utilisation des nouvelles technologies à travers le développement et l'amélioration de son dispositif digital.

Les différentes innovations déployées, dans ce cadre, ont permis à l'Office des Changes de renforcer son excellence opérationnelle et d'accroître sa capacité à développer de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Soucieux d'offrir un service toujours plus efficace à ses usagers et partenaires, l'Office des Changes continue sur sa lancée en matière d'innovation. Il procède actuellement à la dématérialisation du recouvrement du produit des amendes relatives au contentieux de change et au développement d'une solution unique de gestion des activités de change manuel.

## ▪ La dématérialisation du recouvrement du produit des amendes relatives au contentieux de change : Mise en place du système « OC-RECOUV »

Animé d'une culture digitale forte et d'un souci de proximité avec ses partenaires institutionnels, l'Office des Changes a poursuivi ses investissements dans la transformation digitale et a mobilisé le meilleur de la technologie pour répondre aux nouvelles exigences de rapidité, de disponibilité et de réactivité.

A cet effet, le projet OC-RECOUV, actuellement en phase d'analyse et de conception, consiste à développer une application sécurisée de gestion du recouvrement contentieux qui permettra d'échanger, en temps réel, les données relatives aux dossiers de recouvrement entre l'Office des Changes et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII).

S'inscrivant dans le cadre des efforts de dématérialisation de nos interactions avec ses partenaires institutionnels, OC-RECOUV vise à simplifier les procédures, à éliminer à terme le circuit de déplacement physique des dossiers entre l'Office des Changes et l'ADII et à réduire les risques relatifs au processus, notamment en termes de gestion des modalités de paiement.

## ▪ Projet de développement d'une solution unique de gestion des activités de change manuel : SUCM

La vision stratégique du projet de développement d'une solution unique de gestion des activités de change manuel repose sur l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la conformité dans la gestion des opérations de change manuel, ainsi que sur le renforcement de la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT).

Etant actuellement en phase de contractualisation, le projet s'articule autour des orientations suivantes :

- **Digitalisation et Centralisation** : Mettre en œuvre une plateforme unique qui centralise toutes les opérations de change manuel, remplaçant les systèmes disparates par une solution intégrée qui assure une gestion unifiée et efficace des données et des processus ;



- **Interopérabilité et connectivité** : Favoriser l'interopérabilité avec les systèmes internes et externes, y compris les partenaires financiers et les entités réglementaires, grâce à des interfaces modernes et sécurisées, pour faciliter l'échange de données en temps réel et soutenir une prise de décision basée sur des informations précises et actualisées ;
- **Conformité Réglementaire et Sécurité** : Renforcer les capacités de contrôle et de reporting pour répondre aux exigences réglementaires strictes en matière de LBC-FT, en intégrant des fonctionnalités avancées pour la détection des transactions suspectes et la gestion des risques associés ;
- **Amélioration de l'Expérience Utilisateur** : Offrir une expérience utilisateur optimale pour les opérateurs de change manuel et les différents partenaires à travers des interfaces conviviales et intuitives, facilitant l'accès aux informations et la réalisation des opérations avec efficacité et précision ;
- **Formation et Accompagnement au Changement** : Assurer la montée en compétence des utilisateurs de l'Office des Changes et des partenaires à travers des programmes de formation ciblés et un accompagnement continu pour garantir une adoption réussie de la solution et maximiser son utilisation ;
- **Innovation et Adaptabilité** : Adopter une approche agile et ouverte à l'innovation, permettant d'intégrer rapidement de nouvelles fonctionnalités, de répondre aux évolutions réglementaires et de s'adapter aux changements du marché, afin de maintenir la solution à l'avant-garde de la technologie et des pratiques du secteur.

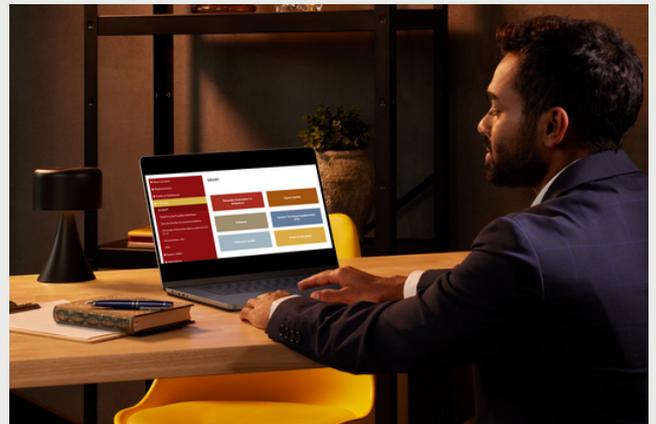
## Le bouquet e-services SMART : une offre globale de solutions innovantes

Demande d'autorisation, demande du supplément de la dotation voyages personnels, Télé-déclaration des EX-MRE, bureau d'ordre digital, demandes d'information et de réclamations en ligne : le bouquet e-services SMART met à la disposition des usagers de l'Office des Changes une large gamme de prestations électroniques personnalisées et performantes.

En matière de production des statistiques, la plateforme des enquêtes statistiques a pour objectif de simplifier les déclarations à des fins statistiques et de promouvoir la dématérialisation des processus et de sécurisation de l'information.

De plus, la base de données du commerce extérieur offre la possibilité de consulter et d'extraire des statistiques mensuelles des importations et des exportations disponibles depuis l'année 1998.

Personnalisées et performantes, ces solutions en ligne, contribueront à l'optimisation de nos processus internes et à l'amélioration de nos interactions avec nos usagers et partenaires.



### Interface "Demandes d'autorisation": Optimiser le traitement des demandes de dérogation grâce au digital

L'interface « Demandes d'autorisation » de la plateforme « SMART » permet aux requérants d'effectuer en ligne toutes les formalités et les démarches afférentes à l'introduction des demandes d'autorisation auprès de l'Office des Changes et leur offre la possibilité de suivre, à distance, toutes les étapes du traitement de leurs dossiers.

En 2023, 59 % des demandes d'autorisation ont été reçues via SMART, soit 8.037 demandes, contre 53 % en 2022, représentant 6.680 demandes. Les autres dépôts concernent les dépôts sur place au bureau d'ordre à Rabat ou Casablanca, ou par courrier reçu par voie postale.

Interface  
"Demandes d'autorisation »

2022

6.680 Demandes  
reçues en ligne

53 %

2023

8.037 Demandes  
reçues en ligne

59 %

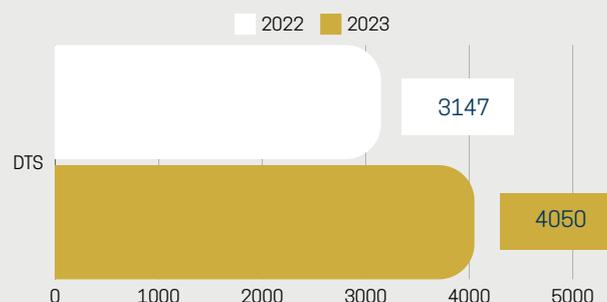
### Service DTS : simplifier l'octroi du supplément de la dotation pour voyages personnels

Afin de simplifier les modalités d'octroi du supplément de la dotation pour voyages personnels et de dématérialiser les documents exigés pour bénéficier de cet avantage, une plateforme informatique pour la gestion électronique dudit supplément est disponible au niveau du portail internet de l'Office des Changes

Ce service en ligne offre aux usagers la possibilité de demander le justificatif du paiement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente pour pouvoir bénéficier du supplément de la dotation pour voyages personnels.

Le nombre de demandes du supplément de dotation pour voyages personnels a augmenté de 28.7% entre 2022 et 2023.

Service DTS  
(supplément de la dotation pour voyages personnels)



### Espace "Requêtes" et interface "Doléances": maintenir la confiance des usagers

Demandes d'information et Doléances reçues en ligne traitées



En 2023, 1292 demandes d'information et doléances reçues en ligne ont été traitées, contre 1006 en 2022, marquant ainsi une augmentation de 28,5 %. Parmi ces demandes, 844 ont été formulées via l'Espace requêtes du portail Internet de l'Office des Changes en 2023.

Demandes d'information loi n°31-13 Plateforme chafafiya.ma



Au cours de l'année 2023, l'Office des Changes a procédé au traitement de 14 demandes formulées dans le cadre de la loi n°31-13 relative au droit d'accès à l'information et ce, via la plateforme chafafiya.ma, contre 10 demandes traitées en 2022.

### Bureau d'ordre digital : améliorer la gestion du courrier

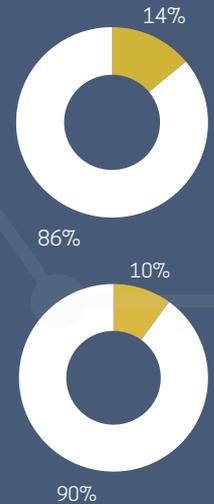
En 2023, le bureau d'ordre digital a enregistré une augmentation substantielle des courriers reçus par rapport à 2022. En effet, l'Office des Changes a reçu plus de 1440 courriers via cette plateforme, représentant 14% du total des courriers reçus. Cette tendance positive souligne que la transition numérique a considérablement optimisé la gestion des courriers administratifs, confirmant ainsi le succès de la digitalisation.

2023

1440  
Courrier  
BOD

2022

1173  
Courrier  
BOD



### Déclaration EX-MRE : faciliter les obligations déclaratives des EX-MRE

Accessible via le site internet de l'Office des Changes, la plateforme de Télé-déclaration des EX-MRE garantit aux anciens MRE, un accès simple et rapide à toutes les formalités de déclaration pour effectuer en ligne leurs déclarations des avoirs détenus à l'étranger.



### TÉLÉ-DÉCLARATION DES EX-MRE

2023 41 %

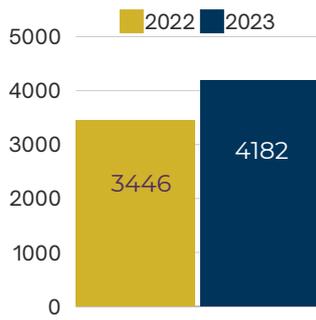
Le nombre des télédéclarations Ex-MRE déposées en ligne a atteint 20 sur un total de 49.

2022 52 %

Le nombre des télé-déclarations Ex-MRE déposées en ligne a atteint 23 sur un total de 44.

**Plateforme des enquêtes statistiques : garantir la fiabilité des données statistiques**

Plateforme des enquêtes statistiques

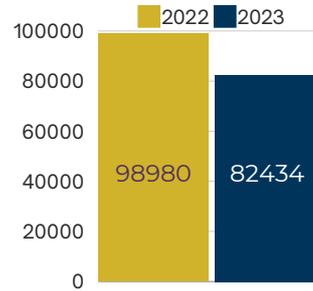


La mise en ligne de la plateforme des enquêtes statistiques a pour objectif de faciliter les déclarations à des fins statistiques tout en renforçant la dématérialisation et la sécurisation de l'information.

En 2023, le nombre de déclarations effectuées via cette plateforme a atteint 4182, contre 3446 en 2022.

**Base de données statistiques : simplifier l'accès aux statistiques du commerce extérieur**

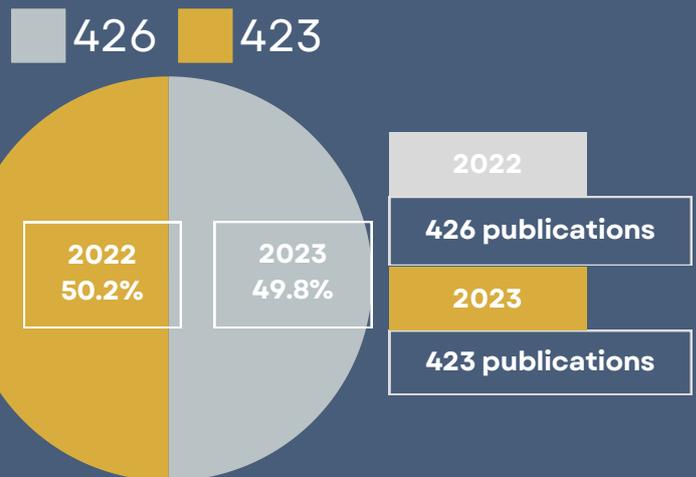
Base de données statistiques



Afin d'assurer une large diffusion des statistiques des échanges extérieurs conformément aux normes et standards internationaux, une base de données du commerce extérieur a été mise en ligne sur le portail internet de l'Office des Changes. Cette base permet la consultation et l'extraction des statistiques mensuelles des importations et des exportations depuis 1998. En 2023, le nombre de requêtes et de recherches effectuées via la plateforme a atteint 82 434, contre 98 980 en 2022.

**Portail internet : enrichir l'interface Web**

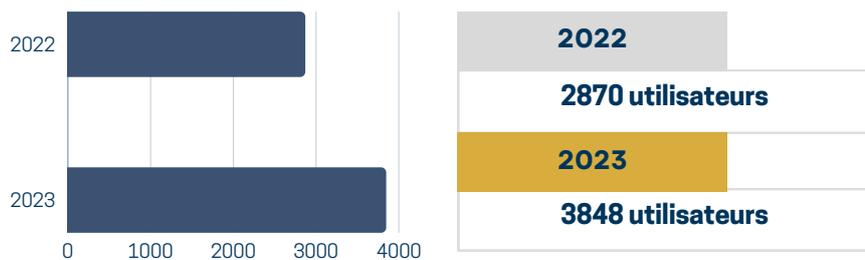
En 2023, 423 publications et mises à jour ont été réalisées sur le site web de l'Office des Changes (actualités, publications statistiques, espace presse, agenda, etc.), contre 426 en 2022.



**OC CONNECT: développer de la proximité via la technologie mobile**



Nombre d'inscrits à l'application

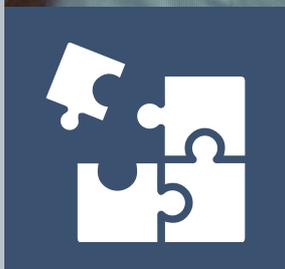
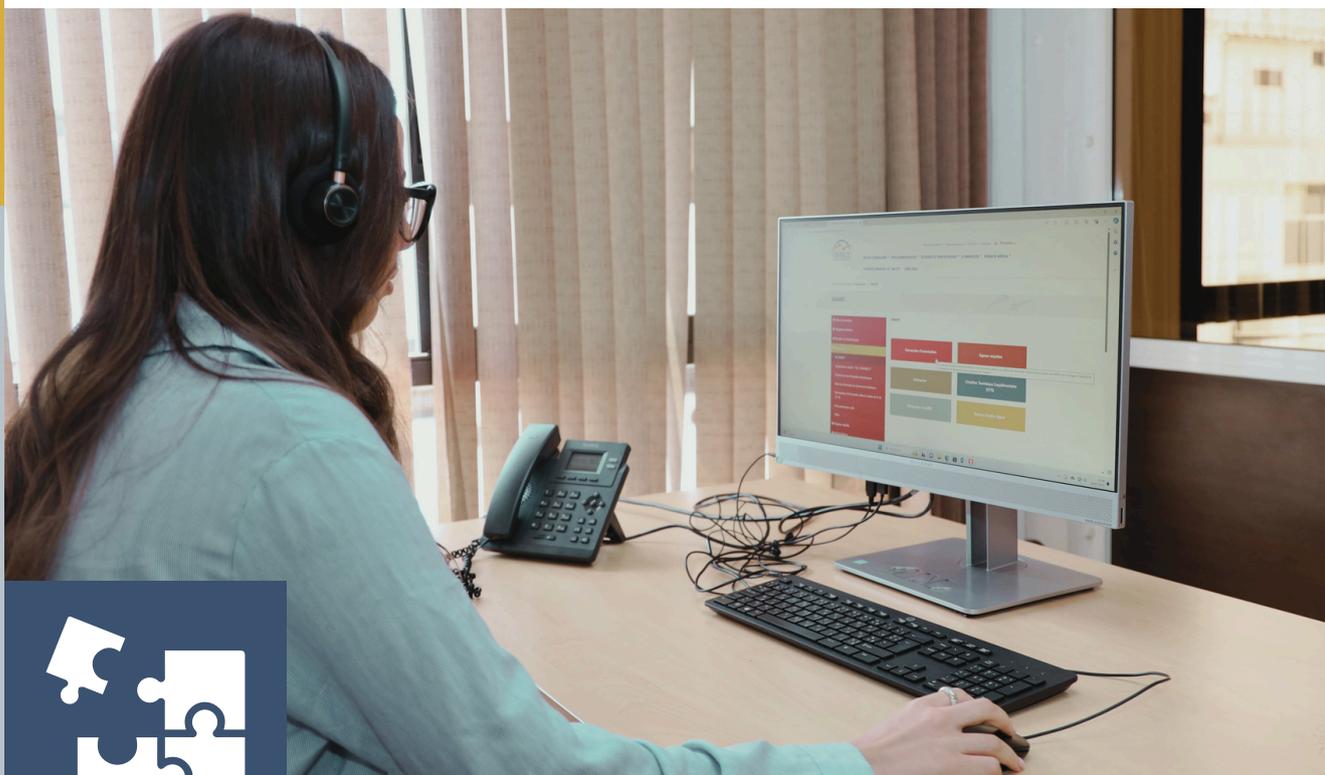


# L'AMÉLIORATION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS AU CENTRE DES PRIORITÉS DE L'OFFICE DES CHANGES

Evoluant dans un environnement en perpétuelle mutation, l'Office des Changes s'engage à consolider les piliers d'une administration efficace et performante en adoptant des procédures ayant pour socle la célérité dans l'interaction et l'efficacité dans l'action. Il continue, également, de mettre le cap sur le digital et de miser sur la transformation numérique comme véritable levier d'amélioration de ses services.

Fort de sa vision et de ses valeurs, l'Office des Changes conjugue agilité, performance, rigueur, respect et transparence dans sa relation avec les usagers.

Accueil électronique et téléphonique, rencontres d'information, communication constructive et relation presse solide: la diversification des canaux de communication et d'interaction avec les usagers a permis à l'Office des Changes de renforcer son efficacité opérationnelle, de raffermir sa proximité et de promouvoir ses pratiques de transparence.



## Améliorer la relation avec les usagers grâce à l'écoute



### Accueil téléphonique

Evolution des appels reçus via le centre d'appels



En 2023, le centre d'appels de l'Office des Changes a traité 17 624 appels téléphoniques, contre 15 672 en 2022, soit une augmentation de 12,46 %.



### Assistance électronique améliorée

L'assistance par email est un élément crucial de notre interaction avec les usagers de l'Office des Changes, offrant un canal accessible pour les demandes et les questions. Son importance se reflète dans la diversité des requêtes reçues, le volume croissant de demandes traitées et la rapidité de leur prise en charge, soulignant ainsi notre engagement envers la satisfaction client et la qualité du service.

En 2023, l'Office des Changes a reçu 4 974 courriers électroniques via l'adresse mail dédiée à l'assistance des usagers, contre 4 151 en 2022, soit une augmentation de 19,8 %. En moyenne, 414 e-mails ont été traités chaque mois.

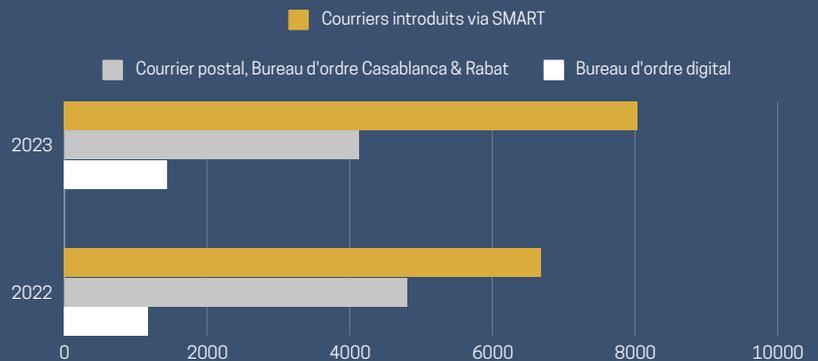
Période	Suivi autorisations		Réglementation des changes		Autres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Trimestre 1	942	1.034	9	7	43	164	994	1.205
Trimestre 2	986	931	13	4	70	161	1.069	1.096
Trimestre 3	968	1.136	6	4	83	218	1.057	1.352
Trimestre 4	956	1.093	5	4	61	227	1.031	1.321

Statistiques comparatives des emails reçus par trimestre en 2023 et 2022



### Assurer une gestion de courrier fluide et efficace.

En 2023, la plateforme de téléservice SMART de l'Office des Changes a reçu 8 037 demandes d'autorisation, contre 6 680 en 2022, ce qui représente une augmentation de 20,3 %. Par ailleurs, 5 565 demandes ont été déposées sur place, par courrier postal ou via le bureau d'ordre digital, contre 5 971 en 2022. Ainsi, les demandes en ligne représentent 59,1 % du total des demandes en 2023. En 2022, 53 % des demandes avaient été transmises via le portail SMART, tandis que 47 % avaient été acheminées par dépôt physique, par courrier postal ou via le bureau d'ordre digital.

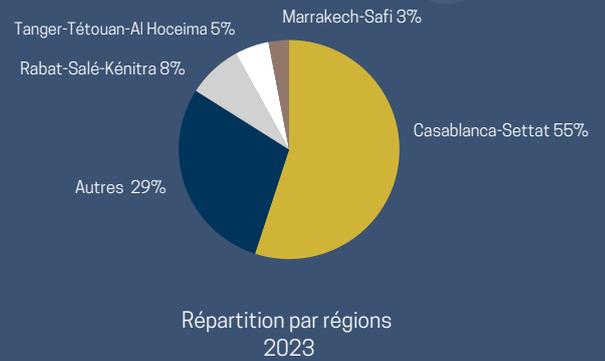
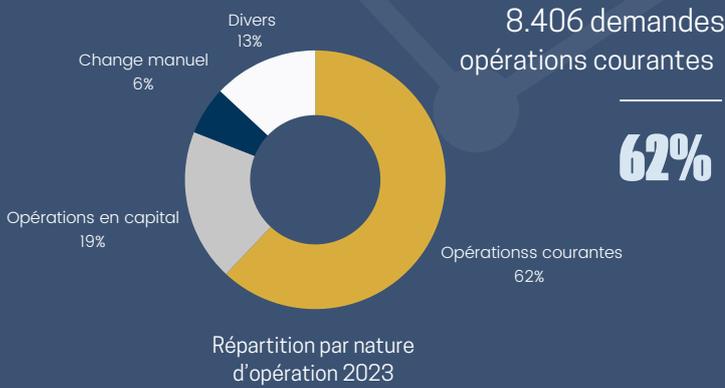
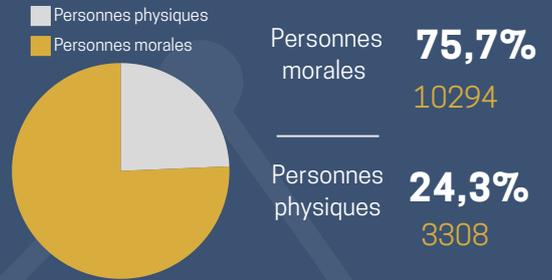


Demandes reçues via la plateforme SMART 2022-2023

# Garantir un traitement *équitable* et *transparent* des demandes d'autorisation



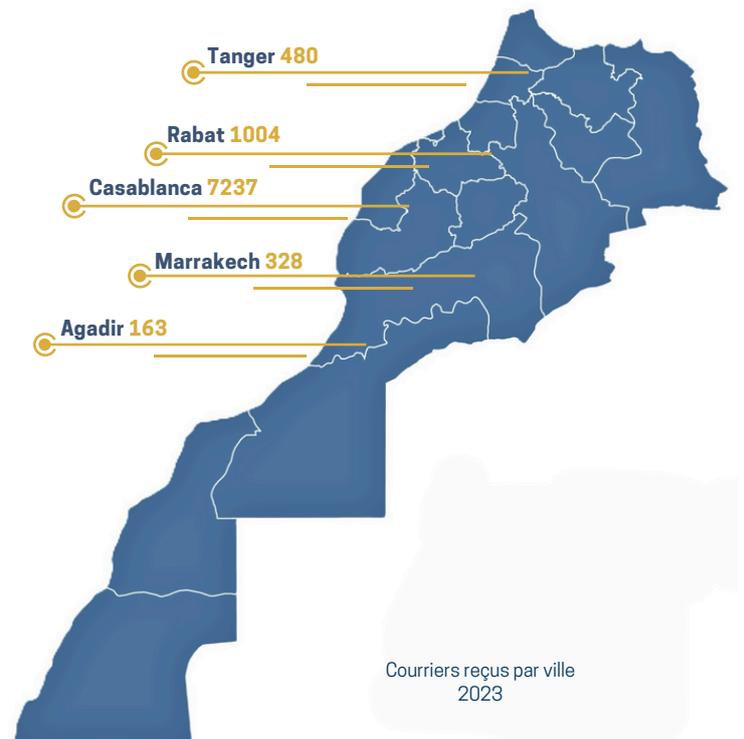
Répartition par catégorie d'opérateurs 2023



En 2023, l'Office des Changes a reçu 13 602 demandes d'autorisation, en hausse de 7,5 % par rapport aux 12 651 demandes de 2022. Parmi ces demandes, 75,7 % émanaient de personnes morales et 24,3 % de personnes physiques.

En 2023, 59 % des demandes ont été soumises via la plateforme de téléservice (portail SMART), tandis que 41 % ont été déposées physiquement ou envoyées par courrier postal. En 2022, ces proportions étaient de 53% pour les soumissions en ligne et de 47 % pour les dépôts physiques et postaux.

La région Casablanca-Settat a dominé en représentant 55 % des demandes reçues.



## Aller à la *rencontre* des opérateurs économiques

Tout au long de l'année 2023, l'Office des Changes a poursuivi avec détermination sa mission d'élargir et d'enrichir ses initiatives de formation et de sensibilisation, ciblant les différents acteurs de l'écosystème économique du pays. Dans cet esprit, il a mis l'accent sur une approche proactive, favorisant le dialogue et l'accompagnement afin de répondre efficacement aux besoins spécifiques des opérateurs.

Cet engagement a été concrétisé par la programmation de formations diversifiées et ciblées, incluant notamment des sessions spéciales pour les **Centres Régionaux d'Investissement (CRI)** à travers le territoire, et d'autres institutions publiques.

En outre, l'Office des Changes a étendu son rayon d'action par l'animation de séminaires en partenariat avec **la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)** à Agadir, ainsi qu'avec **l'Ordre des Notaires à Tanger**.



1- Renforcer le positionnement du rôle de l'Office des Changes en tant qu'administration de facilitation et d'écoute



2- Poursuivre l'amélioration de la qualité de service à l'utilisateur.



3- Consolider la relation de confiance avec les usagers en répondant à leurs attentes et en fournissant formation et accompagnement dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la réglementation des changes



4- Réserver un traitement personnalisé au MRE

L'année 2023 a connu également la participation de l'Office des Changes à un événement organisé par le **Moroccan Retail Tech Builder (MRTB)**, Startgate - UM6P Ben Guérir. Cet événement, focalisé sur le secteur du commerce au Maroc, a constitué une plateforme idéale pour discuter des défis et opportunités liés aux échanges internationaux spécifiques au domaine de la Retail Tech. L'intervention de l'Office lors d'une session dédiée aux startups a permis de mettre en lumière les initiatives prises pour faciliter l'intégration des entreprises marocaines dans le commerce mondial, soulignant ainsi le rôle crucial de l'Office des Changes en tant que facilitateur et conseiller dans l'écosystème entrepreneurial marocain.

## Une communication externe *cohérente, riche et diversifiée*

En 2023, l'Office des Changes a mis en place une stratégie de communication novatrice et transparente, axée sur l'amélioration de sa notoriété, l'information claire des usagers, le renforcement des partenariats économiques et institutionnels, et une relation dynamique avec la presse. Cette démarche a été soutenue par un ensemble d'actions de communication diversifiées et adaptées, visant à renforcer la proximité avec toutes ses parties prenantes.

Mise à jour permanente du portail internet

**423**  
Publications

Relations presse consolidées

**24** Communiqués, interviews  
**27** Insertions publicitaires

Dispositifs d'information interactifs

**1306**  
Demandes d'information traitées  
**71**  
Q/R FAQ

Supports d'information et de communication

**5**  
Brochures, guides, Newsletters

# UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE **PERFORMANT** ET **ÉVOLUTIF**

Effectué sur pièces, en exploitant les déclarations bancaires, et sur place, en réalisant des enquêtes auprès des opérateurs et des banques ayant exécuté les transferts, le contrôle exercé par l'Office des Changes vise à s'assurer de la régularité des opérations effectuées par les intermédiaires agréés et les opérateurs par référence au cadre réglementaire en vigueur.

L'action de l'Office des Changes en matière de supervision des opérations de change a été orientée vers un investissement massif en moyens techniques et humains en procédant à une refonte approfondie de ses processus et en optant pour une digitalisation des traitements de l'information. Cette politique permet aujourd'hui à l'Office des Changes d'être au diapason de ce qui se passe en matière de collecte et de traitement de l'information.



## Contrôle sur pièces

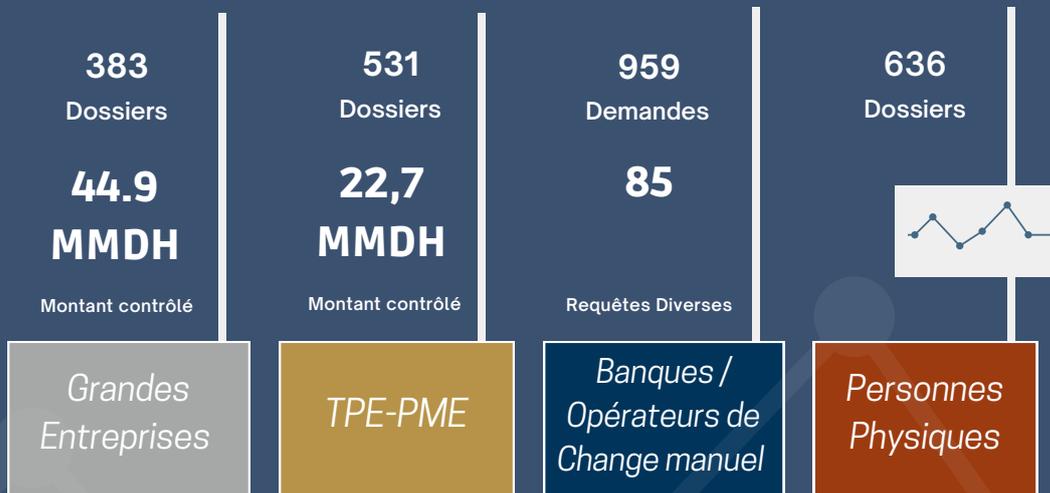
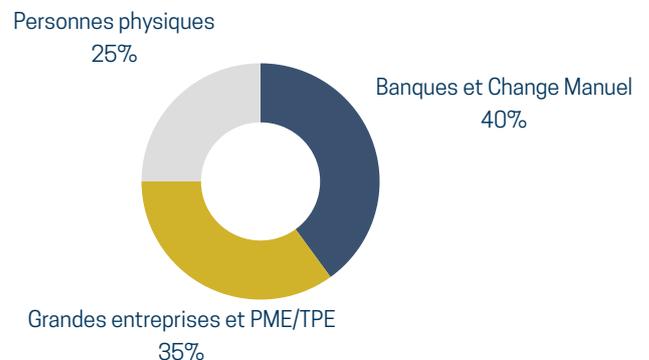
	2022	2023
 <b>Dossiers contrôlés</b>	<b>1.878</b>	<b>2.594</b>
 <b>Valeur des transactions contrôlées</b>	<b>77 MMDH</b>	<b>68.5 MMDH</b>
 <b>Dossiers en infraction</b>	<b>101</b>	<b>178</b>

Au titre de l'année 2023, l'Office des Changes a traité, dans le cadre de sa mission de contrôle sur pièces, 2.594 dossiers portant sur des opérations de change avec l'étranger de plus de 68,5 MMDH réalisées par divers opérateurs relevant de plusieurs secteurs d'activité. Ainsi et suite à ces contrôles, 178 dossiers comportant des infractions à la réglementation des changes ont été transmis à l'Inspection de l'Office des Changes pour régularisation ou enquêtes et suites contentieuses.

75% de ces dossiers concernent des personnes morales dont 40% pour les banques et les opérateurs de change manuel et 35% pour les grandes entreprises et les PME/TPE. 25% du volume global contrôlé concerne des personnes physiques.

Les dossiers contrôlés portent sur des opérations courantes et en capital susceptibles de présenter des risques change (importations de biens / services, exportations de biens / services, avoirs à l'étranger, activité de change manuel...).

Répartition par catégorie d'opérateurs 2023



### Constance des infractions relevées



La constitution d'avoirs à l'étranger sans autorisation de l'Office des Changes ;



Le non rapatriement des revenus et produits des investissements à l'étranger ;



Le non rapatriement des recettes d'exportation de biens et de services ;



Les transferts indus au titre d'opérations d'importations de biens et de services ;



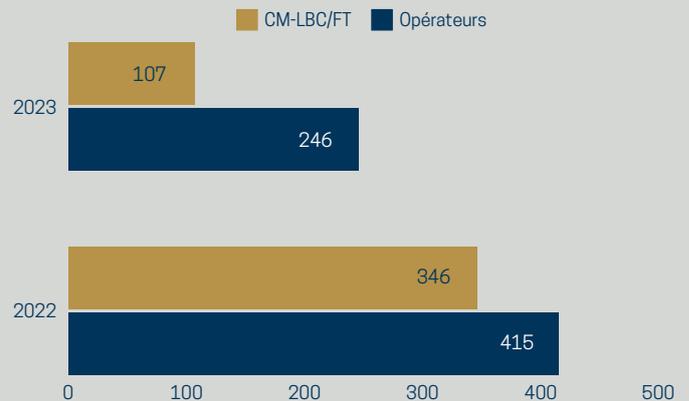
Change manuel : la non transmission des journaux d'activité, la non utilisation de la SGD, changements statutaires (local, tour de table, gérance,) sans l'accord de l'OC, dépassement des dotations plafonnées.

## Contrôle *sur place*

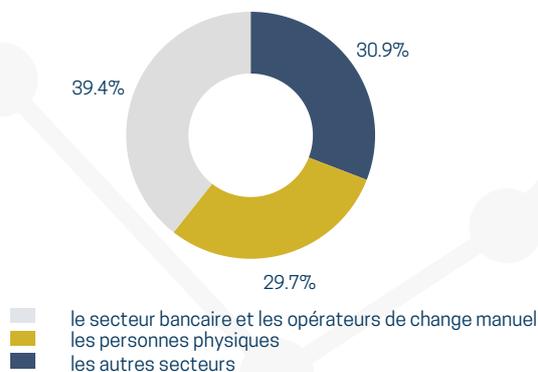
En 2023, l'Office des Changes a effectué 353 enquêtes auprès d'opérateurs de différents secteurs d'activité ventilées comme suit :

- 246 enquêtes ont été effectuées dans le cadre du contrôle des sociétés relevant de divers secteurs d'activité (Commerce, Industrie, Agroalimentaire, Textile, Service et NTIC etc...);
- 54 enquêtes ont porté sur le contrôle des sociétés de change de devises en matière d'activité de change manuel de devises ;
- 53 enquêtes ont porté sur la conformité des sociétés de change de devises au dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Evolution des enquêtes réalisées



Enquêtes par secteur d'activité



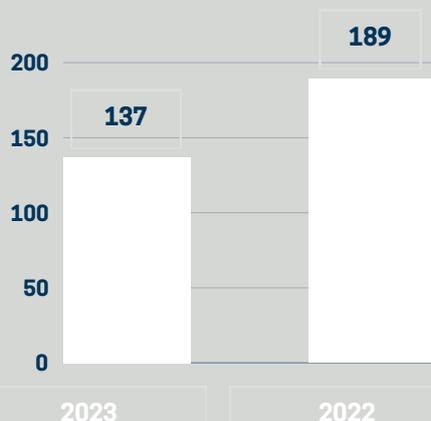
Les principaux secteurs d'activité qui ont été contrôlés durant cette année se présentent comme suit :

- Le secteur bancaire et les opérateurs de change manuel avec 39,38% des enquêtes effectuées;
- Les personnes physiques : 29,75% des enquêtes qui ont porté sur les avoirs à l'étranger ;
- Les autres secteurs représentent : 30,87% des enquêtes réalisées.

## Les dossiers contentieux

En 2023, le nombre des dossiers contentieux s'élève à 137 dossiers contre 189 dossiers en 2022. Cette évolution s'explique par l'orientation des efforts de l'Inspection vers le contrôle et le suivi des dossiers des sociétés de change de devises afin de s'assurer de leur conformité au dispositif LBC/FT. En effet, 281 sociétés de change de devises ont été conformes en matière LBC/FT au titre de l'année 2023.

Dossiers contentieux



# STATISTIQUES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS : UN POSITIONNEMENT CONSOLIDÉ

L'Office des Changes veille, en tant que producteur des statistiques des échanges extérieurs, à l'élaboration et à la diffusion d'informations fiables, régulières et adaptées aux besoins des agents économiques.

Il assure, selon un référentiel méthodologique, la disponibilité régulière des données, analyses statistiques et études économiques nécessaires à l'élaboration et au suivi de la politique économique des pouvoirs publics. Il élabore et diffuse régulièrement des indicateurs des échanges extérieurs qui constituent un véritable outil de prise de décision.

Afin de s'acquitter de sa mission statistique, l'Office des Changes ne cesse d'établir des échanges et des liens de partenariat dans le cadre de la coopération internationale avec différentes organisations internationales.



## Alignement sur les bonnes pratiques *internationales*

### Gruppe d'experts des Nations-Unies services

Dans le cadre des travaux du groupe d'experts des Nations-Unies en charge de la révision des manuels du commerce de marchandises et des services, co-présidé par le Maroc et le Portugal, l'Office des Changes a été invité à participer à la réunion dudit groupe d'experts qui s'est tenue du 19 au 22 Juin 2023 à Jakarta en Indonésie.

Cette rencontre avait pour objet de suivre les travaux de révision et de rédaction des différents manuels macro-économiques, à savoir :

- Le Manuel des statistiques internationales des marchandises (IMTS) et celui des statistiques du commerce international des services (MSITS) ;
- Le Manuel sur l'intégration des statistiques sur les entreprises et le commerce (HIBTS) ;
- Le Manuel sur les principaux indicateurs des statistiques sur les entreprises et le commerce (Volume 2).

A l'occasion de cet événement, l'Office des Changes a présenté une note d'orientation sur le sujet des Chaînes de valeur mondiales "Global Value Chains GVC" qui porte sur la mesure du commerce en termes de valeur ajoutée. Il a, également, présenté la base de données TiVA (Trade in Value Added) de l'OCDE-OMC et son avantage pour évaluer la participation des pays aux chaînes de valeur mondiales.



### Atelier de travail sur l'importance, enjeux et compilation des Investissements Etrangers au Maroc

L'Office des Changes a organisé, conjointement avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les 11 et 12 Septembre 2023 à Rabat, un atelier de travail sous le thème « Les investissements Etrangers au Maroc : Importance, Enjeux et Compilation ».

S'inscrivant dans le cadre du Programme UE-OCDE sur l'investissement en Méditerranée, cet atelier avait pour objectif de mettre en exergue l'importance que revêtent les données relatives aux investissements Directs Etrangers (IDE) dans la prise de décision publique.

En outre, la tenue de cette rencontre était une occasion pour mettre en évidence le rôle des IDE dans le développement économique du Royaume et leur impact, notamment, en matière d'intégration de l'économie nationale dans les chaînes de valeur mondiales.

Les thématiques inscrites au programme de l'atelier ont porté, également, sur la méthodologie d'établissement des statistiques relatives aux IDE et sur la conformité de l'Office des Changes aux normes internationales en la matière.

Cette rencontre a été animée par des experts nationaux et internationaux et a connu la participation des différents départements et organismes publics, des partenaires économiques, des organisations internationales et des experts et chercheurs nationaux et internationaux.

L'organisation de cet atelier a renforcé l'engagement de l'Office des Changes en faveur de l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de ses données statistiques. L'objectif étant de renforcer son positionnement en tant que référence nationale et internationale en matière d'établissement des statistiques des échanges extérieurs.



## Coopération internationale : Un rôle *actif* et *dynamique* au sein des organismes internationaux et régionaux

Dans le domaine de la coopération internationale, l'Office des Changes continue d'entretenir sa politique de renforcement de ses relations de partenariat et de coopération dans le domaine statistique.

Ainsi sa participation à plusieurs événements et rencontres traduit son engagement à assurer un rôle actif et dynamique au sein de différentes organisations et institutions internationales telles que les Nations Unies, le Fonds Monétaire International, le Fonds monétaire Arabe, OCDE, etc.

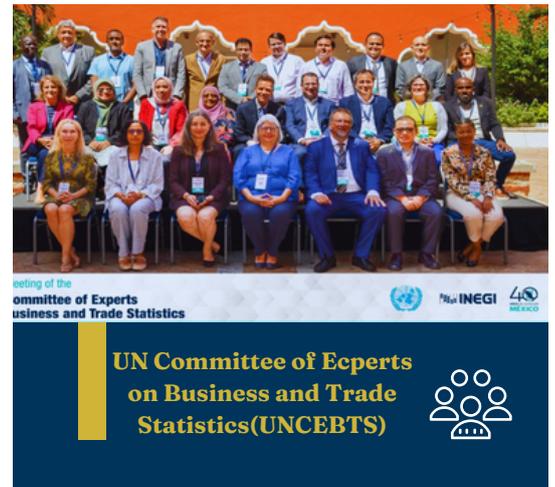


### Comité d'experts des Nations Unies sur les statistiques des entreprises et du commerce (UNCEBTS)

La 6ème réunion du Comité d'experts des Nations Unies sur les statistiques des entreprises et du commerce international a eu lieu du 18 au 21 septembre 2023 à Mérida, au Mexique. La réunion a été organisée par l'Institut National de Statistique et de Géographie (INEGI) du Mexique.

La rencontre a porté sur l'état d'avancement des travaux réalisés, les mesures de suivi des décisions de la Commission de statistique des Nations Unies et les nouveaux développements et initiatives relatifs aux statistiques des entreprises et du commerce.

En outre, la réunion a permis de revoir le mandat du Comité afin de s'assurer qu'il reflète les efforts actuels pour mieux intégrer les données relatives aux entreprises et au commerce. Elle a également visé à renforcer l'intégration horizontale et verticale de ces données avec d'autres domaines statistiques.



### Projet régional sur le Mécanisme Euromed de Facilitation du Commerce et de l'Investissement

L'Office des Changes a participé à la deuxième phase du projet régional sur le Mécanisme Euromed de Facilitation du Commerce et de l'Investissement (TIFM II), portant sur le commerce des services, en particulier l'élaboration des statistiques des échanges internationaux des services de construction.

Ce mécanisme, mené par l'Union Européenne en collaboration avec le Centre du Commerce International (ITC), vise à créer un portail d'information appelé « Euromed Trade HelpDesk » en vue de fournir aux entreprises de la région euro-méditerranéenne des données commerciales et réglementaires liées aux conditions d'accès aux marchés.

En 2023, deux actions ont été entreprises dans ce cadre :

- Un atelier technique a été organisé à Rabat les 6 et 7 juin, animé par les experts de l'ITC, à l'intention des différents intervenants et utilisateurs des statistiques du commerce international des services de construction;
- Un séminaire de sensibilisation et de vulgarisation auprès des opérateurs de la filière de construction s'est tenu à Casablanca le 24 octobre, animé par l'Office des Changes et l'ITC.

### Coopération africaine : une action continue

#### 24 Avril au 05 Mai 2023

##### Mauritanie

L'Office a apporté son assistance et a partagé son expertise avec la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) pour améliorer la qualité des données des règlements bancaires et élargir la couverture statistique aussi bien pour la balance des paiements (BDP) que pour la position extérieure globale (PEG).

#### 20 Novembre au 1er Décembre 2023

##### Mali

L'Office des Changes a mis son expérience et son expertise à la disposition de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali (DN) en vue d'élargir la couverture statistique des données portant essentiellement sur les services et les transferts courants et d'améliorer les sources et les méthodes suivies pour estimer certains instruments de dette au niveau du compte financier.

## Etudes et réflexions pour mieux appréhender l'évolution du tissu productif national

Au cours de l'année 2023, l'Office des Changes a réalisé une étude sur la filière des matériaux de construction vu la place cruciale qu'elle occupe dans l'industrie marocaine et son interdépendance avec plusieurs activités économiques, notamment, celles liées au BTP. Cette étude a porté, dans un premier temps, sur l'analyse de la balance commerciale de la filière et puis sur l'impact d'une politique de substitution des inputs d'origine étrangère par la production nationale sur la balance commerciale du Maroc. Au terme de cette étude, des recommandations ont été formulées, à savoir :

Conditionner les dérogations fiscales accordées au secteur de l'immobilier à l'utilisation principale des matériaux de construction fabriqués localement.

### Recommandation 1

Soutenir l'attractivité de cette industrie par rapport aux investissements étrangers.

### Recommandation 2

Développer les PPP dans l'industrie des matériaux de construction pour favoriser l'émergence de champions nationaux capables de conquérir des marchés à l'international, et en Afrique plus spécifiquement.

### Recommandation 3

Introduire de matériaux biosourcés et géosourcés dans les marchés publics, ce qui encouragerait l'utilisation des matériaux naturels du territoire national et le recours aux entreprises locales.

### Recommandation 4



L'étude a montré, également, que le Maroc est en capacité de transformer une part importante de ses 21 milliards de dirhams d'importations de produits et matériaux de construction en production locale. Et que notre industrie nationale pouvait se fixer des objectifs encore plus ambitieux et aller conquérir des marchés à l'export, notamment en transformant ses procédés industriels en les rendant moins énergivores et plus sobres en carbone, en complexifiant davantage ses produits et en montant en gamme et en design. En effet, c'est un potentiel annuel de 3 milliards de dollars d'exportations qui est à portée de main de cette filière industrielle.

## Suivi des principaux indicateurs des échanges extérieurs

### Les échanges commerciaux

**-21,7%** Importations  
715,8 Mds DH

**+0,4%** Exportations  
430,2 Mds DH

**-7,5%** Déficit commercial  
**285,5 Mds DH**

le solde commercial affiche un déficit en baisse de 7,5% ou -23,3 Mds DH se situant à 285,5 Mds DH contre 308,8 Mds DH à fin 2022. Le taux de couverture, quant à lui, passe de 58,1% à 60,1%.

### Le compte courant

**-9 Mds DH** Déficit du compte

**+36,1%** Volume des transactions courantes  
**1.560,8 Mds DH**

En 2023, le déficit du compte des transactions courantes a atteint -9 Mds DH contre -47,3 Mds DH une année auparavant. Le volume des transactions courantes s'établit à 1.560,8 Mds DH contre 1.522,7 Mds DH, en progression de 2,5% ou +38,1 Mds DH.

### Les investissements internationaux

**791,6 Mds DH** Situation débitrice

A fin décembre 2022, la position extérieure globale, fait ressortir une situation nette débitrice de 791,6 Mds DH contre -797,3 Mds DH à fin septembre 2023. Ceci résulte de la hausse des encours des avoirs financiers de 7 Mds DH plus importante que celle des engagements financiers, soit +1,3 Mds DH.

### Les échanges de services

**+132,6 Mds DH** Excédent des échanges de services  
**+16,9 Mds DH**

A fin 2023, la balance des échanges de services affiche une amélioration de l'excédent de +16,9 Mds DH (+132,6 Mds DH au lieu de +115,7 Mds DH).

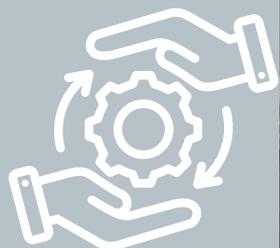
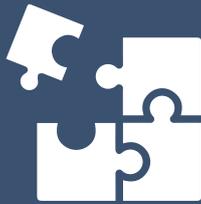


# CONTENTIEUX CHANGE : UNE GESTION PRÔNANT LA **TRANSPARENCE** ET LA **BONNE GOUVERNANCE**

La résolution du contentieux avec les assujettis à la réglementation des changes est assurée par l'Office des Changes dans un cadre de transparence et de bonne gouvernance et selon des procédures claires et bien définies précisant les modalités relatives à la détermination du montant de l'amende, à la notification des infractions à l'assujetti, à la régularisation et aux voies de recours possibles.

Dans ce processus de gestion du contentieux change, le rôle de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) est primordial.

La Coopération entre les deux institutions sur ce volet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat solide et constructif.



## Réparation du préjudice change causé aux finances extérieures du Maroc

Dans le cadre de la répression des infractions à la réglementation des changes, les efforts de l'Office des Changes ont été maintenus pour assurer une meilleure réparation du préjudice change porté aux finances extérieures du Maroc.

A cet égard, un volume important de dossiers contentieux a été traité et régularisé (107 dossiers), soit par voie transactionnelle soit par voie judiciaire, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

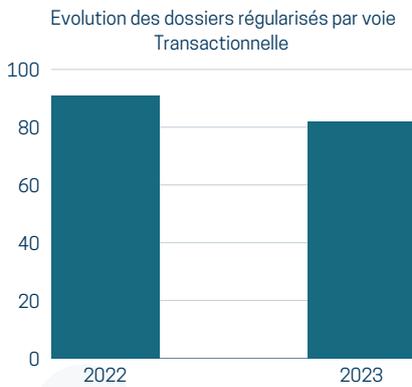
Par ailleurs, la relation institutionnelle avec l'Administration des Douanes & Impôts Indirects a été consolidée davantage à travers la fluidification des interfaces et la simplification des procédures notamment en matière de suivi et d'assistance juridique et technique en parfaite synergie avec l'Administration Centrale et les Administrations Régionales.



Réparation du préjudice change causé aux finances extérieures du Maroc

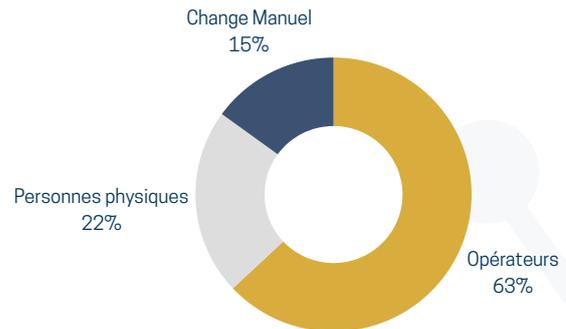


Coopération Office des Changes/Administration des Douanes et Impôts Indirects



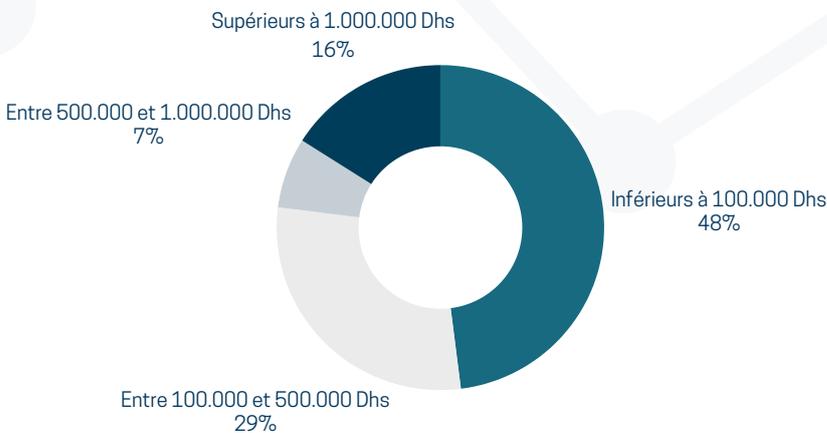
Le nombre des dossiers contentieux de change ayant été régularisés par voie transactionnelle a évolué de -9,9% en 2023 (82 dossiers) par rapport à l'exercice 2022 (91 dossiers).

Affaires régularisées à l'amiable par profils d'assujettis



Les contentieux dénoués à l'amiable concernent principalement les personnes morales (63%) des dossiers, suivis des Personnes Physiques (22%) et des Opérateurs de Change Manuel avec (15%) du volume global des transactions.

Niveaux d'amendes par volume



S'agissant du volume des amendes, 48% ont été inférieurs à 100.000 Dhs, 29% se situent entre 100.000 et 500.000 Dhs, 7% entre 500.000 et 1.000.000 Dhs et 16% supérieurs à 1.000.000 Dhs.

## Partenariat solide et fructueux avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirectes

Dans le cadre de la coopération continue avec l'Administration des Douanes & Impôts Indirects (ADII), diverses actions institutionnelles ont été entreprises en 2023 à savoir :

- suivi de l'évolution des dossiers contentieux (**115 actions**) ;
- régularisation par voie transactionnelle après enrôlement devant les juridictions de **14 dossiers contentieux** ;
- échange et concertation pour préparation des conclusions et mémoires de défense et/ou éventuels retours à la transaction totalisant un nombre de **35 actions** .



### Evolution du contentieux en poursuite judiciaire

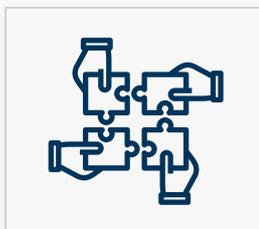
### Echange et concertation pour préparation des conclusions et mémoires de défenses

### Dossiers régularisés par voie transactionnelle après poursuite judiciaire

	2022	2023
Evolution du contentieux en poursuite judiciaire	58	115
Echange et concertation pour préparation des conclusions et mémoires de défenses	18	35
Dossiers régularisés par voie transactionnelle après poursuite judiciaire	11	14

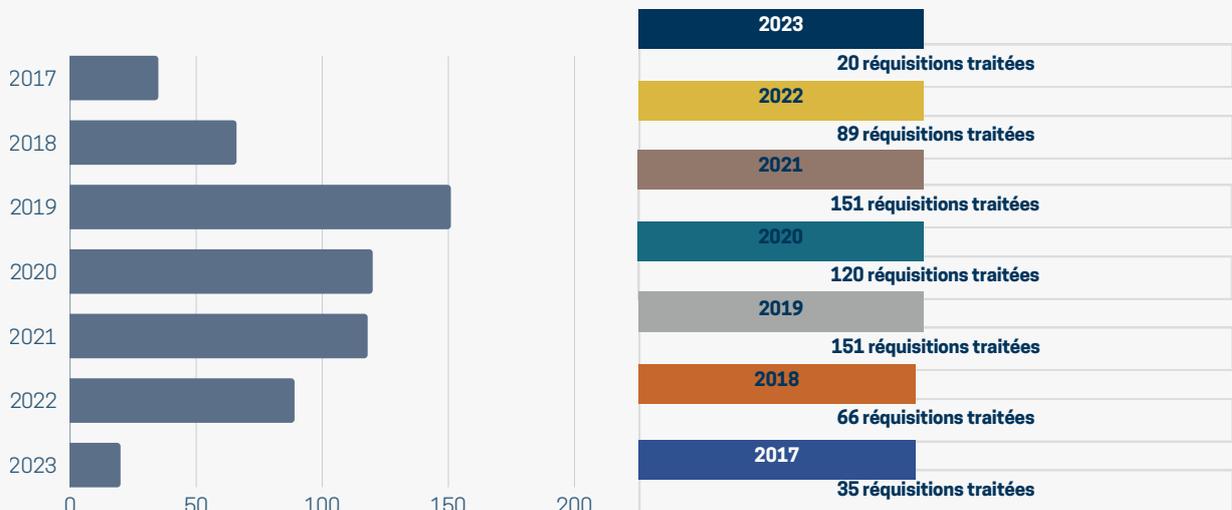
Actions de coordination et de concertation OC-ADII

## Coopération permanente avec les autorités judiciaires en charge de la lutte contre la criminalité financière



L'Office des Changes continue à contribuer activement à la lutte contre la criminalité financière à travers l'assistance et l'échange d'informations avec les autorités judiciaires dans différentes procédures judiciaires liées aux mouvements de fonds entre le Maroc et l'étranger.

En 2023, l'Office des Changes à traité un total de 20 requêtes judiciaires contre 89 en 2022, 118 en 2021, 120 en 2020, 151 en 2019, 66 en 2018 et 35 en 2017. Ces chiffres témoignent d'une assistance continue à la justice dans la lutte contre la criminalité financière



Réquisitions traitées par l'Office des Changes dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière

# LE CAPITAL HUMAIN : UNE PRIORITÉ MANAGÉRIALE ABSOLUE

Le Capital humain est la première richesse de l'Office des Changes. Le renforcement de ses capacités et le développement de ses compétences constituent une priorité permanente.

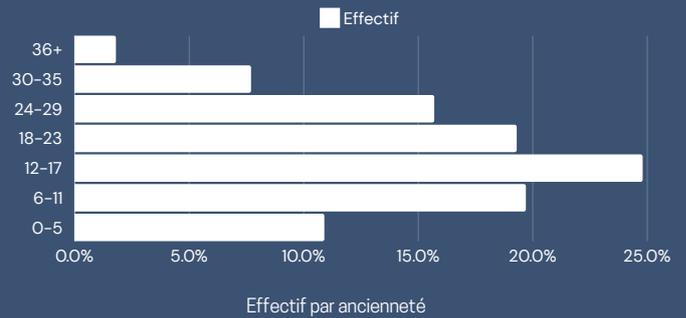
A cet effet, l'Office des Changes mène une politique RH qui valorise ses ressources humaines. Centrée sur l'évolution, l'implication et la reconnaissance, cette politique s'appuie essentiellement sur la formation. Un dispositif fort d'accompagnement a été mis en place pour permettre au personnel de s'épanouir, de valoriser ses acquis et d'enrichir son expérience.

Grâce à des modules de formation adaptés répondant aux besoins réels des collaborateurs, l'Office des Changes offre à son capital humain l'opportunité pour gagner en expertise et en productivité.



## L'humain, une *richesse* fondamentale

Au terme de l'année 2023, le personnel de l'Office des Changes s'élève à 274 personnes. L'ancienneté moyenne du personnel est de 17 ans, et 89 % des collaborateurs ont une expérience de plus de 5 ans. Côté parité Homme/Femme, la représentation des femmes au sein de l'Office des Changes s'établit à 48%, contre 52% pour les hommes.



EFFECTIF

**274**



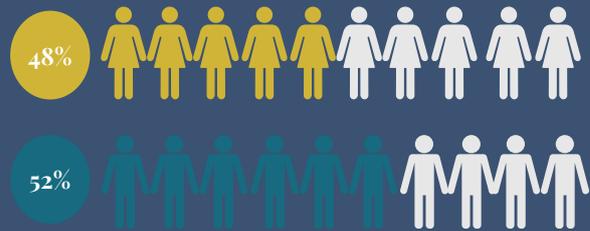
AGE MOYEN

**43ANS**

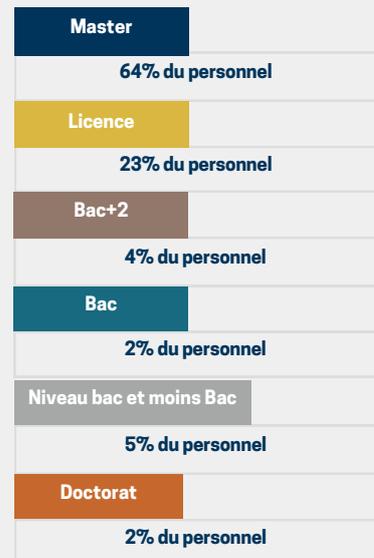
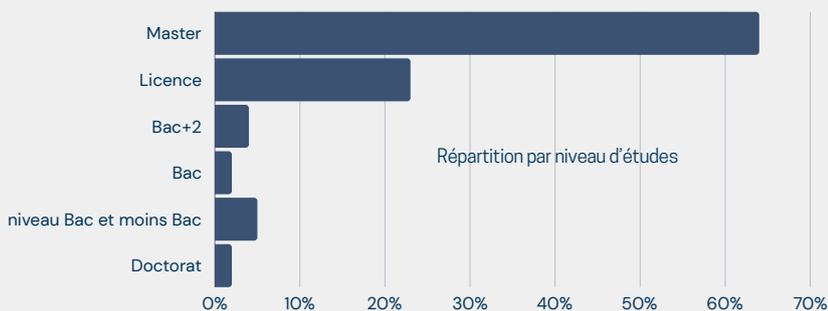


ANCIENNETÉ MOYENNE

**17ANS**

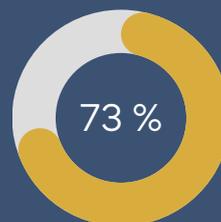


Effectif par genre

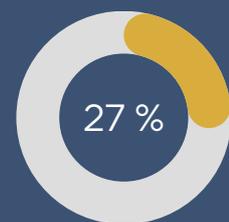


Grâce à des recrutements ciblés et à des formations pertinentes, l'Office des Changes bénéficie d'un capital humain qualifié et doté d'un très bon niveau d'instruction. En effet, 89 % des collaborateurs possèdent au minimum une licence.

27% des cadres de l'Office des Changes sont affectés aux fonctions support, tandis que 73 % opèrent dans les fonctions métier.



Métier

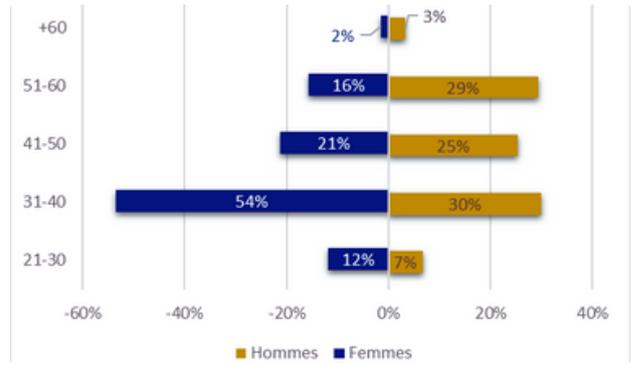


Support

Pyramide des âges

La pyramide des âges prend la forme d'une poire écrasée, marquant une prédominance des effectifs dans la tranche d'âge des 31-40 ans. Cette tranche d'âge est également caractérisée par une présence importante de femmes par rapport aux hommes. Au cours des dix prochaines années, les départs à la retraite toucheront principalement les hommes, avec un taux de 32 %, contre 18 % pour les femmes.

Afin de renforcer son capital humain et de compenser les 12 départs survenus en 2023, l'Office des Changes a mené une opération de recrutement couvrant 5 profils différents. Ainsi, 12 cadres ont rejoint l'établissement, dont 9 ont été affectés aux fonctions métier et 3 aux fonctions support.



## Un accompagnement continu de la montée en compétences

Étant donné que le capital humain représente une force de compétitivité et de performance pour tout organisme, l'Office des Changes cherche constamment à faire progresser ses collaborateurs et à accompagner leur montée en compétences par le biais de la formation continue.

En 2023, les formations dispensées ont porté sur 57 thèmes dans divers domaines dont 12 modules ont été animés par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects ADIL.

97 % du personnel a bénéficié d'au moins une formation d'une durée minimale de 2 jours. Les nouvelles recrues ont également pris part à ces formations, facilitant ainsi leur intégration et accélérant leur adaptation.

### Thématiques de formation

57



Taux de participation

97%



## La communication interne : un gage de sentiment d'appartenance

La communication interne est un gage de transparence et de partage entre les dirigeants et les employés de l'Office des Changes. Une communication interne efficace renforce le sentiment d'appartenance et favorise la confiance mutuelle. Elle repose sur la transparence, le partage de la stratégie, des valeurs et des objectifs.

L'objectif de la communication interne est de fournir un flux d'informations via divers canaux de communication (intranet, messagerie, réunions, tableaux d'affichage, etc.) afin de tenir les employés informés.

L'efficacité de la communication interne de l'Office des Changes influence positivement l'engagement et la productivité des collaborateurs, les rendant ainsi plus valorisés, impliqués et engagés à accomplir leurs missions dans les meilleures conditions.

Dans cet esprit, l'Office des Changes procède régulièrement à la diffusion en interne des flashs de sensibilisation explicitant les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter pour se protéger contre les nouveaux risques et ceux émergents.



## L'action sociale : un levier fédérateur d'inclusion et de succès

Les prestations en matière de séjour en périodes de vacances ont connu des avancées notables, notamment avec la réception des travaux d'entretien et de remise en bon état du centre de vacances de Marrakech, ainsi que des améliorations significatives au centre de vacances de Restinga avec le renouvellement de l'ameublement (meubles et équipements électroménagers). Par ailleurs, les subventions et aides sociales ont été renforcées, avec une augmentation de la prime Aïd El Adha et des subventions Hajj, ainsi qu'une aide substantielle pour les adhérents atteints de maladies graves.

Les activités culturelles ont également été diversifiées : colonies urbaines pour les enfants, réception en hommage des retraités de l'Office des Changes et mise en place de bourses d'excellence. En matière de couverture médicale, des améliorations ont été apportées aux contrats d'assurance et d'assistance médicale, incluant désormais les retraités. Sur le plan financier, l'AOS.OC a satisfait de nombreuses demandes de prêt. La gouvernance a été renforcée par la certification des comptes et la mise à jour des manuels de procédures.

Ces réalisations témoignent du soutien crucial et du rôle déterminant de la Direction de l'Office des Changes dans le développement de l'action sociale au sein de l'établissement.

### Les principales réalisations de l'AOS.OC au titre de l'année 2023 se présentent comme suit :

#### Services d'estivage :

- Rénovation des centres de vacances de Marrakech et Restinga (entretien, réparation) ;
- Renouvellement de l'ameublement de ces centres de vacances.



#### Subventions et aides sociales :

- Subvention été pour les adhérents de l'AOS.OC ;
- Augmentation de la prime Aïd El Adha accordée par l'AOS.OC ;
- Augmentation de la subvention Hajj ;
- Octroi d'une aide sociale pour les adhérents atteints d'une maladie grave.

#### Activité financière :

- Satisfaction de la majorité des demandes de prêt ;
- De même pour la subvention « différentiel intérêt » pour l'achat du logement principal .

#### Activités Culturelles :

- Organisation des colonies urbaines pour les enfants des adhérents à l'occasion de la période estivale (Record de participation au titre de l'année 2023) ;
- Subvention des cours de langues pour les adhérents et leurs enfants ;
- Célébration de la journée mondiale de la femme ;
- Hommage aux retraités de l'Office des Changes (Promotions entre 2020 & 2023) ;
- Bourse d'Excellence pour les 3 meilleurs bacheliers enfants des adhérents de l'AOS.OC ;



#### Couverture Médicale :

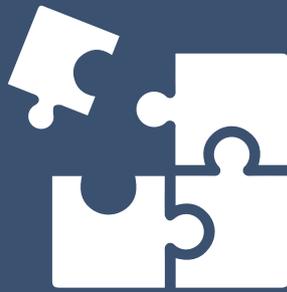
- Amélioration du contrat Assurance Médicale Complémentaire (AMC) ;
- Amélioration du contrat Assistance Médicale et Transport Sanitaire ;
- Intégration des retraités de l'Office des Changes dans le contrat AMC de l'AOS.OC ;
- Mise en place des contrats multirisques pour le sièges et les centres de vacances de l'AOS.OC.



#### Gouvernance :

- Mise à jour et amélioration des manuels de procédures ;
- Certification des comptes de l'AOS.OC.

# SITUATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DES CHANGES



## Évolution de la *Situation Financière* de l'Office des Changes

### • Évolution des produits

*En millions de dirhams*

- Les produits de l'Office des Changes ont enregistré en 2023 une croissance de 5% par rapport à l'exercice précédent, constitués principalement de la commission de change à hauteur de 90,88% ;
- Une croissance significative de 75% de l'activité du CICEC a été observée durant cet exercice par rapport à 2022 ;
- Les produits financiers ont connu une hausse de 38% par rapport à l'exercice précédent, due aux revenus des intérêts des dépôts à terme.

PRODUITS	2020	2021	2022	2023
Commission de Change	283,90	298,66	403,87	445,73
Produits financiers (intérêts)	9,45	9,89	12,41	17,12
Location du CICEC	-	-	2,31	4,03
Produits non courants	37,59	18,69	47,79	22,75
Vente des données Statistiques	0,51	0,58	0,57	0,61
Reprises d'exploitation, Transferts de charge	0,06	-	0,01	0,21
Reprise/provision pour dépréciation des immobilisations financières		0,10	0,01	0,01
<b>TOTAL</b>	<b>331,51</b>	<b>327,92</b>	<b>466,97</b>	<b>490,46</b>

### • Évolution des charges

*En millions de dirhams*

CHARGES	2020	2021	2022	2023
Charges du personnel	93,75	96,30	97,04	98,83
Contribution au budget de l'Etat	130,00	130,00	130,00	130,00
Contributions spéciales	15,00 <sup>(1)</sup>	-	-	15,00 <sup>(2)</sup>
Autres charges	118,23	69,95	73,22	76,82
<b>TOTAL</b>	<b>356,98</b>	<b>296,25</b>	<b>300,26</b>	<b>320,64</b>

(1) Contribution au fonds spécial COVID-19

(2) Contribution au fonds spécial Séisme.

- En 2023, les charges de l'Office des Changes ont connu une légère croissance de 6,79% par rapport à 2022 ;
- Les charges du personnel de l'Office des Changes ont maintenu leur niveau par rapport à 2022 ;
- La contribution de l'Office des Changes au Budget Général de l'Etat est restée stable durant les quatre derniers exercices ;
- L'Office des Changes a versé la somme de 15 MMAD au titre de la contribution au fonds spécial Séisme ;
- Les Autres charges n'ont pas connu d'augmentation significative en 2023 par rapport à l'exercice précédent.

### • Présentation des états financiers

#### Structure du bilan

*En millions de dirhams*

ACTIF	2020	2021	2022	2023	VAR. 22/23
Actif immobilisé	117,85	123,05	112,57	103,10	-8%
Actif circulant	316,89	371,69	364,60	746,02	105%
Trésorerie actif	74,23	50,16	241,44	37,06	-85%
<b>TOTAL</b>	<b>508,97</b>	<b>544,90</b>	<b>718,61</b>	<b>886,18</b>	<b>23 %</b>

Le total bilan de l'Office des Changes a évolué de 718,61 millions de dirhams en 2022 à 886,18 millions de dirhams en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 23%.

PASSIF	2020	2021	2022	2023	VAR. 22/23
Financement permanent	423,92	455,59	622,30	792,49	27%
Passif circulant	85,05	89,31	96,31	93,68	-3%
Trésorerie passif	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>508,97</b>	<b>544,90</b>	<b>718,61</b>	<b>886,18</b>	<b>23 %</b>

## • Compte de Produits et de Charges

*En millions de dirhams*

RUBRIQUES	2020	2021	2022	2023	VAR. 22/23
Chiffre d'affaires	284,41	299,24	406,76	450,38	11%
Produits d'exploitation	284,47	299,24	406,76	450,58	11%
Charges d'exploitation	177,77	125,67	132,68	137,12	3%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>106,70</b>	<b>173,57</b>	<b>274,08</b>	<b>313,46</b>	<b>14%</b>
Produits Financiers	9,45	9,99	12,42	17,13	38%
Charges Financières	0,13	0,03	0,09	0,02	-75%
<b>Résultat financier</b>	<b>9,32</b>	<b>9,96</b>	<b>12,33</b>	<b>17,11</b>	<b>39%</b>
Produits non courants	37,59	18,69	47,79	22,75	-52%
Charges non courantes	179,08	170,55	167,48	183,49	10%
<b>Résultat non courant</b>	<b>- 141,49</b>	<b>- 151,86</b>	<b>- 119,69</b>	<b>- 160,74</b>	<b>34%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 25,47</b>	<b>31,67</b>	<b>166,72</b>	<b>169,83</b>	<b>2%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 25,47</b>	<b>31,67</b>	<b>166,71</b>	<b>169,82</b>	<b>2%</b>

En 2023, le résultat d'exploitation de l'Office des Changes a connu une augmentation de 14% par rapport à 2022 pour s'établir à 313,46 millions de dirhams ; Le résultat financier a connu une forte augmentation de 39% entre 2022 et 2023 ; Le résultat net de l'exercice 2023 a connu une augmentation de 2% par rapport à 2022.

## • Situation de la trésorerie

*En millions de dirhams*

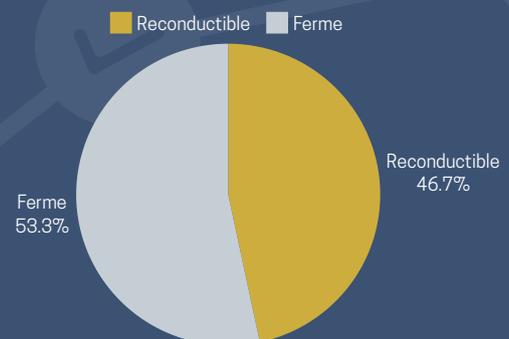
Solde de Trésorerie	2020	2021	2022	2023
Dépôts à terme	178,60	247,80	207,68	536,00
Dépôts à vue	51,61	28,21	222,80	21,62
<b>TOTAL</b>	<b>230,21</b>	<b>276,01</b>	<b>430,48</b>	<b>557,63</b>

Le solde de la trésorerie de l'Office des Changes s'est élevé à 557,63 millions de dirhams au 31 décembre 2023.

## Gestion des approvisionnements et l'état des marchés passés par l'Office des Changes

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de ses approvisionnements et de ses marchés publics, l'Office des Changes a attribué un total de 15 marchés au cours de la période considérée. 7 marchés ont été attribués sous forme de contrats reconductibles et 8 autres sous forme de contrats fermes.

Cette répartition équilibrée entre marchés reconductibles et marchés fermes illustre la stratégie de l'Office des Changes visant à assurer à la fois la souplesse et la rigueur dans la gestion des marchés publics.



Type de Marché	Reconductible	Ferme
Nombre de Marché	7 marchés	8 Marché

Répartition des marchés passés par l'Office des Changes au titre de l'année 2023 par type de marché

# Etats de synthèse

**BILAN - ACTIF**

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS (A)</b>	<b>3.774.018,64</b>	<b>2.264.411,19</b>	<b>1.509.607,45</b>	<b>2.264.411,18</b>
	Frais préliminaires	-	-	-	-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	3.774.018,64	2.264.411,19	1.509.607,45	2.264.411,18
	Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>28.826.621,20</b>	<b>19.641.857,84</b>	<b>9.184.763,36</b>	<b>9.250.385,61</b>
	Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	28.562.621,20	19.377.857,84	9.184.763,36	9.250.385,61
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	264.000,00	264.000,00	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>290.493.403,34</b>	<b>209.531.785,17</b>	<b>80.961.618,17</b>	<b>87.433.038,62</b>
	Terrains	35.688.180,00	-	35.688.180,00	35.688.180,00
	Constructions	192.052.207,30	152.937.497,93	39.114.709,37	45.007.767,60
	Installations techniques, matériel et outillage	23.698.725,50	22.174.512,52	1.524.212,98	1.744.507,89
	Matériel de transport	1.159.546,34	1.122.701,75	36.844,59	112.500,86
	Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	37.894.744,20	33.297.072,97	4.597.671,23	4.880.082,27
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>11.442.531,58</b>	<b>-</b>	<b>11.442.531,58</b>	<b>13.623.935,71</b>
	Prêts immobilisés	11.407.869,28	-	11.407.869,28	13.589.273,41
	Autres créances financières	34.662,30	-	34.662,30	34.662,30
Titres de participation	-	-	-	-	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
<b>ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>334.536.574,76</b>	<b>231.438.054,20</b>	<b>103.098.520,56</b>	<b>112.571.771,12</b>	
ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	<b>STOCKS (F)</b>	<b>2.190.764,36</b>	<b>90.310,85</b>	<b>2.100.453,51</b>	<b>2.273.126,78</b>
	Marchandises	-	-	-	-
	Matières et fournitures consommables	2.190.764,36	90.310,85	2.100.453,51	2.273.126,78
	Produits en cours	-	-	-	-
	Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
	Produits finis	-	-	-	-
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>135.650.223,70</b>	<b>2.896.957,63</b>	<b>132.753.266,07</b>	<b>80.052.574,86</b>
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	-	-	-	-
	Clients et comptes rattachés	3.409.585,65	2.896.957,63	512.628,02	512.728,02
	Personnel	-	-	-	-
	Etat	327.338,66	-	327.338,66	835.661,46
	Comptes d'associés	-	-	-	-
	Autres débiteurs	-	-	-	-
Comptes de régularisation-Actif	131.913.299,39	-	131.913.299,39	78.704.185,38	
<b>TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>611.161.057,59</b>	<b>-</b>	<b>611.161.057,59</b>	<b>282.260.373,67</b>	
<b>ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)</b>	<b>449,28</b>	<b>-</b>	<b>449,28</b>	<b>9.854,05</b>	
(Eléments circulants)	-	-	-	-	
<b>TOTAL II ( F+G+H+I )</b>	<b>749.002.494,93</b>	<b>2.987.268,48</b>	<b>746.015.226,45</b>	<b>364.595.929,36</b>	
TRESORERIE	<b>TRESORERIE-ACTIF</b>	<b>37.057.259,38</b>	<b>-</b>	<b>37.057.259,38</b>	<b>241.440.301,48</b>
	Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
	Banques, TG et CCP	36.968.410,37	-	36.968.410,37	241.375.784,80
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	88.849,01	-	88.849,01	64.516,68
<b>TOTAL III</b>	<b>37.057.259,38</b>	<b>-</b>	<b>37.057.259,38</b>	<b>241.440.301,48</b>	
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>1.120.596.329,07</b>	<b>234.425.322,68</b>	<b>886.171.006,39</b>	<b>718.608.001,96</b>	

**BILAN - PASSIF**

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FINANCEMENT PERMANENT	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
	Capital social ou personnel (1)	-	-
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
	Capital appelé		
	Dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
	Ecart de réévaluation	-	-
	Réserve légale	-	-
	Autres réserves	-	-
	Report à nouveau (2)	550.404.326,74	352.023.258,28
	Résultat nets en instance d'affectation (2)	0,00	31.667.042,86
	Résultat net de l'exercice (2)	169.821.028,37	166.714.025,60
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>720.225.355,11</b>	<b>550.404.326,74</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Subvention d'investissement	-	-
	Provisions réglementées	-	-
	<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Emprunts obligataires	-	-
	Autres dettes de financement	-	-
	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>72.265.408,92</b>	<b>71.894.933,92</b>
Provisions pour risques	72.265.408,92	71.894.933,92	
Provisions pour charges	-	-	
<b>COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SUCCURSALES</b>			
<b>ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Augmentation des créances immobilisées	-	-	
Diminution des dettes de financement	-	-	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E+F)</b>	<b>792.490.764,03</b>	<b>622.299.260,66</b>	
PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>(F)</b>	<b>93.678.430,71</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	15.403.810,30	15.648.005,13
	Clients créditeurs, avances et acomptes	160.344,81	206.526,82
	Personnel	423.052,15	382.556,06
	Organismes sociaux	58.612,54	43.612,50
	Etat	1.927.989,92	1.791.782,26
	Comptes d'associés	-	-
	Autres créanciers	75.704.620,99	78.226.404,48
	Comptes de régularisation passif	-	-
	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>(G)</b>	<b>449,28</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>	<b>(H)</b>	<b>1.362,37</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>93.680.242,36</b>	<b>96.308.741,30</b>	
TRESORERIE	<b>TRESORERIE-PASSIF</b>		
	Crédits d'escompte	-	-
	Crédits de trésorerie	-	-
	Banques (soldes créditeurs)	-	-
	<b>TOTAL III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>886.171.006,39</b>	<b>718.608.001,96</b>	

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

**COMPTE DE PRODUITS ET DES CHARGES**

 (HORS TAXES)  
 OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		PROPRES A L'EXERCICE 1	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS 2	3=1+2	4
EXPLOITATION	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ventes de biens et services produits	450.377.372,21	0,00	450.377.372,21	406.757.341,62
	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>450.377.372,21</b>	<b>0,00</b>	<b>450.377.372,21</b>	<b>406.757.341,62</b>
	Variation de stocks de produits <sup>(1)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immob. Prod. par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises d'exploitation, transferts de charges	204.888,63	0,00	204.888,63	4.240,65
	<b>TOTAL I</b>	<b>450.582.260,84</b>	<b>0,00</b>	<b>450.582.260,84</b>	<b>406.761.582,27</b>
	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	Achats revendus <sup>(2)</sup> de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Achats consommés <sup>(2)</sup> de mat. et fourn.	7.307.384,73	0,00	7.307.384,73	6.405.930,88
	Autres charges externes	17.859.932,32	0,00	17.859.932,32	16.300.723,49
Impôts et taxes	3.159.807,89	0,00	3.159.807,89	2.777.212,14	
Charges de personnel	98.827.983,10	0,00	98.827.983,10	97.041.079,14	
Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations d'exploitation	9.966.654,81	0,00	9.966.654,81	10.150.673,28	
<b>TOTAL II</b>	<b>137.121.762,85</b>	<b>0,00</b>	<b>137.121.762,85</b>	<b>132.675.618,93</b>	
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>313.460.497,99</b>	<b>274.085.963,34</b>	
FINANCIER	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
	Produits des titres de participation...	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gains de change	599,00	0,00	599,00	0,00
	Intérêts et autres produits financiers	17.121.736,72	0,00	17.121.736,72	12.411.033,36
	Reprises financières, transferts de charges	9.854,05	0,00	9.854,05	11.561,32
	<b>TOTAL IV</b>	<b>17.132.189,77</b>	<b>0,00</b>	<b>17.132.189,77</b>	<b>12.422.594,68</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pertes de change	22.803,01	0,00	22.803,01	84.906,47
	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations financières	449,28	0,00	449,28	9.854,05
<b>TOTAL V</b>	<b>23.252,29</b>	<b>0,00</b>	<b>23.252,29</b>	<b>94.760,52</b>	
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>			<b>17.108.937,48</b>	<b>12.327.834,16</b>	
<b>VII RESULTAT COURANT (III+VI)</b>			<b>330.569.435,47</b>	<b>286.413.797,50</b>	

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendu ou consommés : achats - variation de stocks

### COMPTE DE PRODUITS ET DES CHARGES (HORS TAXES)

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

	NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		PROPRES A L'EXERCICE 1	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS 2		
VII	<b>RESULTAT COURANT (Report)</b>			330.569.435,47	286.413.797,50
NON COURANT	<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>				
	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	150.500,00
	Subventions d'équilibre	-	-	-	-
	Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	Autres produits non courants	22.751.011,27	-	22.751.011,27	47.638.132,70
	Reprises non courantes, transferts de charges	-	-	-	-
	<b>TOTAL VIII</b>	<b>22.751.011,27</b>	<b>-</b>	<b>22.751.011,27</b>	<b>47.788.632,70</b>
	<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>				
	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	745,20	-	745,20	21.682,80
	Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	183.488.399,17	-	183.488.399,17	167.460.790,80	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	
<b>TOTAL IX</b>	<b>183.489.144,37</b>	<b>-</b>	<b>183.489.144,37</b>	<b>167.482.473,60</b>	
X	<b>RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>			<b>-160.738.133,10</b>	<b>-119.693.840,90</b>
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>			<b>169.831.302,37</b>	<b>166.719.956,60</b>
XII	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>10.274,00</b>	<b>-</b>	<b>10.274,00</b>	<b>5.931,00</b>
XIII	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>			<b>169.821.028,37</b>	<b>166.714.025,60</b>

XIV	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>			<b>490.465.461,88</b>	<b>466.972.809,65</b>
XV	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>			<b>320.644.433,51</b>	<b>300.258.784,05</b>
XVI	<b>RESULTAT NET (TOTAL P - TOTAL C)</b>			<b>169.821.028,37</b>	<b>166.714.025,60</b>

TABLEAU N° 5

**ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)**
**I - TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT ( T.F.R )**  
 OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises ( en l'état )	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
<b>I</b>		<b>= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II</b>		<b>+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>450.377.372,21</b>	<b>406.757.341,62</b>
	3	Ventes de biens et services produits	450.377.372,21	406.757.341,62
	4	Variation des stocks de produits	0,00	0,00
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
<b>III</b>		<b>- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>25.167.317,05</b>	<b>22.706.654,37</b>
	6	Achats consommés de matières et fournitures	7.307.384,73	6.405.930,88
	7	Autres charges externes	17.859.932,32	16.300.723,49
<b>IV</b>		<b>= VALEUR AJOUTEE ( I+II+III )</b>	<b>425.210.055,16</b>	<b>384.050.687,25</b>
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
<b>V</b>	9	- Impôts et taxes	3.159.807,89	2.777.212,14
	10	- Charges de personnel	98.827.983,10	97.041.079,14
		<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION ( E.B.E )</b>	<b>323.222.264,17</b>	<b>284.232.395,97</b>
		<b>= INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION ( I.B.E )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	204.888,63	4.240,65
	14	- Dotations d'exploitation	9.966.654,81	10.150.673,28
<b>VI</b>		<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION ( + ou - )</b>	<b>313.460.497,99</b>	<b>274.085.963,34</b>
<b>VII</b>		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>17.108.937,48</b>	<b>12.327.834,16</b>
<b>VIII</b>		<b>= RESULTAT COURANT ( + ou - )</b>	<b>330.569.435,47</b>	<b>286.413.797,50</b>
<b>IX</b>		<b>RESULTAT NON COURANT ( + ou - )</b>	<b>-160.738.133,10</b>	<b>-119.693.840,90</b>
	15	- IMPOTS SUR LES RESULTATS	10.274,00	5.931,00
<b>X</b>		<b>= RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>	<b>169.821.028,37</b>	<b>166.714.025,60</b>

**II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F ) - AUTOFINANCEMENT**

	1	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>	<b>169.821.028,37</b>	<b>166.714.025,60</b>
		* Bénéfice +	169.821.028,37	166.714.025,60
		* Perte -	0,00	0,00
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	9.966.654,81	10.150.673,28
	3	+ Dotations financières (1)	449,28	9.854,05
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	0,00	0,00
	6	- Reprises financières (2)	9.854,05	11.561,32
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	0,00	150.500,00
	9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées	745,20	21.682,80
<b>I</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F )</b>	<b>179.779.023,61</b>	<b>176.734.174,41</b>
	10	- Distributions de bénéfices	0,00	0,00
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>179.779.023,61</b>	<b>176.734.174,41</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

TABLEAU N° 4

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERS**

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Nature	Montant brut début d'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin d'exercice
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>3.774.018,64</b>	-	-	-	-	-	-	<b>3.774.018,64</b>
* Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	3.774.018,64	-	-	-	-	-	-	3.774.018,64
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>27.577.661,20</b>	<b>1.248.960,00</b>	-	-	-	-	-	<b>28.826.621,20</b>
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	27.313.661,20	1.248.960,00	-	-	-	-	-	28.562.621,20
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	264.000,00	-	-	-	-	-	-	264.000,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>289.530.027,47</b>	<b>1.129.000,80</b>	-	<b>2.760,00</b>	-	<b>168.384,93</b>	-	<b>290.493.403,34</b>
* Terrains	35.688.180,00	-	-	-	-	-	-	35.688.180,00
* Constructions	192.027.907,30	24.300,00	-	-	-	-	-	192.052.207,30
* Installations techniques, matériel et outillage	23.699.035,50	-	-	-	-	310,00	-	23.698.725,50
* Matériel de transport	1.159.546,34	-	-	-	-	-	-	1.159.546,34
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	36.955.358,33	1.104.700,80	-	2.760,00	-	168.074,93	-	37.894.744,20
* Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>320.881.707,31</b>	<b>2.377.960,80</b>	-	<b>2.760,00</b>	-	<b>168.384,93</b>	-	<b>323.094.043,18</b>

TABLEAU N° 8

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Nature	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>1.509.607,46</b>	<b>754.803,73</b>	<b>0,00</b>	<b>2.264.411,19</b>
* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1.509.607,46	754.803,73	0,00	2.264.411,19
* Primes de remboursement obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>18.327.275,59</b>	<b>1.314.582,25</b>	<b>0,00</b>	<b>19.641.857,84</b>
* Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	18.063.275,59	1.314.582,25	0,00	19.377.857,84
* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	264.000,00	0,00	0,00	264.000,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>202.096.988,85</b>	<b>7.601.905,05</b>	<b>167.108,73</b>	<b>209.531.785,17</b>
* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
* Constructions	147.020.139,70	5.917.358,23	0,00	152.937.497,93
* Installations techniques, matériel et outillage	21.954.527,61	220.294,91	310,00	22.174.512,52
* Matériel de transport	1.047.045,48	75.656,27	0,00	1.122.701,75
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	32.075.276,06	1.388.595,64	166.798,73	33.297.072,97
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221.933.871,90</b>	<b>9.671.291,03</b>	<b>167.108,73</b>	<b>231.438.054,20</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES	Exercice		Exercice précédent	Variation (a-b)	
	(a)	(b)		Emplois (c)	Ressources (d)
Financement Permanent	792.490.764,03		622.299.260,66		170.191.503,37
Moins actif immobilisé	103.098.520,56		112.571.771,12		9.473.250,56
<b>FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)</b>	<b>689.392.243,47</b>		<b>509.727.489,54</b>		<b>179.664.753,93</b>
Actif circulant	746.015.226,45		364.595.929,36	381.419.297,09	-
Moins Passif circulant	93.680.242,36		96.308.741,30	2.628.498,94	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B)</b>	<b>652.334.984,09</b>		<b>268.287.188,06</b>	<b>384.047.796,03</b>	<b>-</b>
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) = A - B</b>	<b>37.057.259,38</b>		<b>241.440.301,48</b>	<b>-</b>	<b>204.383.042,10</b>

### II EMPLOIS ET RESSOURCES

I. RESSOURCES STABLES DE L' EXERCICE (FLUX)	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES		EMPLOIS
AUTOFINANCEMENT		179.779.023,61		176.734.174,41
Capacité d'autofinancement		179.779.023,61		176.734.174,41
Distribution de bénéfices		-		-
CESSIONS ET REDUCTIONS D' IMMOBILISATIONS		3.840.066,19		4.438.239,07
Cessions d'immobilisations incorporelles		-		-
Cessions d'immobilisations corporelles		-		150.500,00
Cessions d'immobilisations financières		-		-
Récupérations sur créances immobilisées.		3.840.066,19		4.287.739,07
AUGMENTATION CAPITALUX PROPRES ET ASSIMILES		-		-
Augmentation de capital, apports		-		-
Subventions d'investissement		-		-
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (nettes de primes de remboursement)		-		-
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		<b>183.619.089,80</b>		<b>181.172.413,48</b>
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS	3.954.335,87		3.978.604,06	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1.248.960,00		187.562,40	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	963.375,87		2.217.041,66	
Acquisitions d'immobilisations financières	-		-	
Augmentation des créances immobilisées	1.742.000,00		1.574.000,00	
REMBOURSEMENTS DES CAPITALUX PROPRES				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT				
EMPLOIS EN NON VALEURS				
<b>TOTAL II. - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>3.954.335,87</b>		<b>3.978.604,06</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL</b>	<b>384.047.796,03</b>		<b>204.383.042,10</b>	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>-</b>		<b>191.282.656,30</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>388.002.131,90</b>		<b>388.002.131,90</b>	<b>195.261.260,36</b>



# OFFICE DES CHANGES



 31 Avenue Patrice Lumumba,  
Hassan - RABAT

 +212 5 37 26 63 63

 [www.oc.gov.ma](http://www.oc.gov.ma)